

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 46

Date de la convocation et de son affichage : 12 mai 2021

Date d'affichage du compte rendu : 2 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six du mois de mai à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 12 mai 2021 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à l'AGORA espace cultures sur la commune déléguée d'Equedreville-Hainneville.

Le conseil est organisé pendant la période d'état d'urgence sanitaire et conformément à loi n°2021-160 du 15 février 2021.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian - BOUSSELMAME Nouredine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUFILS Gérard - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric - MAGHE Jean-Michel - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PERRIER Didier - PIC Anna - PLAINEAU Nadège - RENARD Nathalie - ROGER Véronique - ROUELLÉ Maurice - SIMONIN Philippe (départ 20h16) - SOURISSE Claudine - TARIN Sandrine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIEL-BONYADI Barzin.

ABSENTS EXCUSÉS

BAUDIN Philippe a donné procuration à HÉBERT Dominique
KRIMI Sonia a donné procuration MAGHE Jean-Michel
LEMOIGNE Sophie a donné procuration HULIN Bertrand
MARGUERITTE Camille a donné procuration LEQUILBEC Frédéric
MARGUERITTE David a donné procuration HÉBERT Karine
RONNIN Chantal a donné procuration DUVAL Karine
SAGET Eddy a donné procuration HÉRY Sophie
SPAGNOL Marc a donné procuration BOUSSELMAME Nouredine

ABSENTS

HUREL Karine

Madame Estelle HAMEL, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

Benoit ARRIVÉ : Avant de commencer ce conseil, je voulais vous dire mes chers collègues que la vie reprend son cours progressivement après cette année particulière. J'aurai l'occasion, peut-être au conseil municipal du mois de juin, si la situation est véritablement stabilisée, de revenir sur la méthodologie qui a été la nôtre pour aider les habitants de Cherbourg-en-Cotentin à affronter cette crise majeure du Covid. Je voudrais remercier les agents et les maires-adjoints qui ont préparé un certain nombre de réouvertures, avec notamment les terrasses bien-sûr, et vous le verrez tout à l'heure avec des propositions qui vous seront faites, la réouverture des lieux culturels, la réouverture des commerces, et je crois que nous sommes tous très heureux de voir cette vie reprendre progressivement.

Bien évidemment, nous poursuivons la vaccination, je remercie Lydie LE POITTEVIN et l'ensemble des professionnels de santé, les associations, qui nous aident à faire fonctionner nos deux centres de vaccination, l'un se situe à Montécot et l'autre à la salle des fêtes. Les choses se passent bien, on vaccine de plus en plus. Comme vous le savez c'est un fonctionnement CHPC / ville de Cherbourg-en-Cotentin avec de nombreux agents et puis bien sûr la communauté médicale du Cotentin et de Cherbourg-en-Cotentin qui se relaient sur place pour vacciner, accompagnés par des associations qui viennent travailler avec nous pour accueillir au mieux les habitants du Cotentin et de la ville qui viennent se faire vacciner.

Nous avons ce soir des délibérations importantes, nous allons commencer le conseil par deux présentations. Nous commencerons par le Quai Lawson Collins, mais j'aurai l'occasion de vous donner quelques propos liminaires avant de laisser la main au cabinet SETEC-Les Marneurs qui a fait un premier travail extrêmement intéressant et qui va nous permettre d'attaquer la phase 2 pour avancer sur ce dossier majeur qu'est « le quai Lawton Collins » pour Cherbourg-en-Cotentin, ensuite nous aurons la présentation par l'architecte paysagiste du parking Levallois.

Nous poursuivons également l'analyse des projets associatifs et des associations qui font appel à nous, je remercie Dominique HÉBERT, du travail qui est fait depuis un an sur cette question. Le fonds associatif aide les associations, comme vous savez nous avons débloqué une enveloppe de 500 000 €, elle est presque consommée, on vous fera un point précis au conseil de juin ou au conseil de septembre. J'ai fait un point avec la sous-préfète et je crois que nous avons évité un certain nombre de dépôts de bilan dans le tissu associatif. 75 associations ont fait appel au fonds, nous avons étudié les demandes, cela fait l'objet d'une commission où tous les groupes politiques sont représentés, nous avons aidé 52 associations pour un montant qui dépasse aujourd'hui les 300 000 €, je suis très heureux que vous ayez accepté, à l'époque, de débloquer cette somme de 500 000 €, je crois qu'on est l'une des rares villes à l'avoir fait et cela a vraiment rendu service à beaucoup d'associations qui auraient eu de grandes difficultés à surmonter le Covid.

Nous avons des communications diverses, mais j'avais une demande de parole de Mme Karine HÉBERT à qui je laisse la parole avant de vous présenter quelques éléments sur le quai Lawton Collins.

Karine HÉBERT : ce seront des propos liminaires très courts afin d'éviter la redite de conseil en conseil. Effectivement, nous demandons depuis de nombreux mois un véritable travail de concertation, de construction collective des projets et une clarté dans les délibérations proposées en commission comme au vote en conseil municipal. Encore une fois, nous constatons un delta conséquent entre les attendus et la réalité. En effet, les commissions sont toutes des réunions de présentation identiques à celles faites en conseil municipal, nous constatons dans les comptes rendus des commissions des mentions « adopté » ou « avis favorable à l'unanimité des présents » malgré les questions posées par les uns et les autres et les réponses restées en suspens. Nous participons tous à ces commissions, à aucun moment nous n'avons une présentation d'un projet complet avec présentation de l'étude comparative des options possibles, pour exemple à la commission 4 à laquelle je participe, je retrouve à cette ligne de projet un « adopté », à aucun moment je n'ai pris la parole pour signifier mon accord, est-ce le principe du « qui ne dit mot consent » ?

Par ailleurs, nous regrettons encore une fois la non concordance du libellé des délibérations et leur contenu, nous nous retrouvons encore trop souvent avec un contenu incluant diverses problématiques qui devraient faire l'objet de délibérations séparées, pour exemple ce soir la délibération numéro 18.

Benoit ARRIVÉ : je n'ai pas véritablement de réponse à vous apporter. J'ai réuni hier un certain nombre de conseillers municipaux de ma majorité qui me disaient que les commissions fonctionnaient plutôt bien, donc il n'avaient pas l'air de partager votre avis, mais les présidents de commission et les adjoints qui les gèrent ont entendu la commande qui était la mienne sur un certain nombre de sujets.

La co-construction avec les habitants on y tient beaucoup et sur le quai Lawton Collins, l'étude qui va vous être présentée, c'est 18 mois de travail et dans l'étude le dialogue a eu lieu de façon forte avec les habitants, les utilisateurs et les usagers du site actuel. Nous ne sommes pas dans la cogestion, en tant que bientôt ancien conseiller régional, je peux aussi comparer ce qui se fait à la ville et ce qui se faisait à la Région.

J'ai le sentiment qu'il y a plus de dialogue, en tout cas à la ville, que dans certaines autres collectivités mais je prends note de vos remarques on verra comment celles et ceux qui gèrent les commissions peuvent amener encore plus de dialogue.

Les commissions ont aussi un fonctionnement légal, je vous le rappelle également, puisque les commissions servent à préparer le conseil municipal et analyser les délibérations, ceci est réglementaire. Peut-être qu'un jour il faudra que le droit évolue, mais en tout cas aujourd'hui l'objet légal d'une commission c'est bien de présenter les délibérations qui passeront en conseil municipal. Mais je fais confiance aux adjoints pour amener aussi de la dynamique et puis la fin du Covid, si réellement nous sortons du tunnel, nous permettra aussi d'être un peu plus sur le terrain et d'amener un certain nombre d'élus visiter des chantiers en cours.

Karine HÉBERT : *je vous rejoins tout à fait, le Covid ne favorise pas les échanges et les réunions par Zoom c'est peu convivial.*

Benoit ARRIVÉ : *on espère collectivement que la situation sanitaire s'améliore et nous permette de modifier ce que l'on a vécu depuis un an, même si je tiens à vous dire, là-aussi, que je crois qu'on a maintenu à Cherbourg-en-Cotentin, en tout cas plus que dans certaines collectivités, un dialogue permanent malgré cette crise sanitaire. Vous avez parlé des réunions Zoom, les commissions ont eu lieu, les conseils municipaux ont eu lieu, j'ai réuni quelques fois les responsables des groupes de l'opposition pour échanger, je crois que l'information a été donnée et encore une fois pour regarder ce qui se passe dans d'autres collectivités je crois que l'on a pas à rougir du lien démocratique et de l'animation de cette collectivité depuis un an dans un cadre, vous l'avez signifié vous-même, compliqué sur le plan sanitaire.*

- **PRÉSENTATION AMÉNAGEMENT DU QUAI LAWTON COLLINS PAR LE CABINET SETEC – LES MARNEURS**

Benoit ARRIVÉ : *cette étude de programmation urbaine, pour un projet résilient soumis aux risques de submersion marine, va vous être présentée par le cabinet SETEC-Les Marneurs. Je voudrais, avant de leur laisser la parole, vous préciser que pendant la présentation vous pourrez poser vos questions et on pourra discuter mais à des phases précises pour permettre au groupement de pouvoir s'exprimer sans être coupé en permanence.*

Quelques propos liminaires sur ce sujet, en associant bien sûr Sébastien FAGNEN et Ralph LEJAMTEL, et en les remerciant du suivi qui est le leur sur ce dossier. Quelques mots sur cette étude, qui est la conclusion de 16 à 18 mois de travail, puisque cela a commencé au précédent mandat, et cela marque une nouvelle phase de la capacité collective à travailler sur ce projet d'avenir, à échéance 15 ans, pour notre commune. La ville a fait de ce site et de sa reconversion l'un des grands enjeux urbains des 15 prochaines années, on en a beaucoup débattu dans le cadre de la campagne électorale. La réhabilitation de ces espaces, une quinzaine d'hectares, au cœur de Cherbourg-en-Cotentin, magnifiquement situés, constitue un enjeu majeur en matière d'attractivité, de notoriété, de maritimité de la ville mais aussi de logement, de mobilité et de commerces. Ses futurs aménagements sont le prolongement vers la mer, du quartier des bassins, la rive Est de l'avant-port qui n'a pas encore été réhabilitée contrairement à la rive opposée, un bord à quai de grande qualité mais méconnu et puis c'est surtout l'interface entre le centre-ville, entre le cœur de ville, et le port. Ils ont vocation à devenir l'un des atouts, maritime et touristique, de notre ville, vous connaissez l'histoire de ce territoire, il s'est progressivement désurbanisé au gré des changements d'affectations successifs, la fermeture d'abord des chantiers navals ensuite le départ de certains services de l'État, ont vidé ces espaces de façon progressive et ces espaces ont été remplacés et utilisés parfois de façon inquiétante en terme de parking à bateaux ou à voitures. Il est donc aujourd'hui temps d'imaginer la ré-urbanisation de ce site qui s'impose à nous tous.

Il y a deux ans nous avons donc décidé de lancer une étude de programmation urbaine et les premiers résultats vont vous être présentés ce soir. Cette étude n'est qu'une première phase d'un long travail qui nous restera à faire, un long travail qui nous mènera progressivement vers la reconfiguration complète de ce secteur. Les enjeux de cette étude de programmation urbaine, pour les resituer dans le contexte, c'est d'abord identifier les contraintes de toutes sortes, elles sont nombreuses, qui pèsent sur ce site. Nous avons fait le choix de dompter, d'apprivoiser ces contraintes, de les dépasser pour permettre à la ville de continuer à se développer, et surtout de se reconstruire sur elle-même. Ensuite il fallait imaginer un parti d'aménagement qui tienne compte à la fois des contraintes, des incontournables qui pèsent sur ce dossier mais surtout un parti d'aménagement qui ne vienne pas trahir le passé de ce lieu et puis surtout des propositions qui tiennent compte d'une vision d'avenir moderne de la ville pour le logement, les loisirs mais aussi un lieu qui devra intégrer les fonctions urbaines classiques de déplacement, de stationnement, de commerce,...

Quelles étaient les incontournables ou les contraintes de ce dossier ? D'abord l'aspect foncier, nous ne sommes pas propriétaire des terrains puisqu'ils appartiennent à la fois à Port de Normandie, qui est un partenaire important, et à l'État.

J'ai d'ailleurs fait une proposition à l'État qui est propriétaire de 9 000 m² sur cette zone, j'ai proposé d'échanger du foncier contre un autre foncier pour que la ville devienne rapidement propriétaire et puisse commencer à agir, j'attends la réponse de l'État sur cette question.

Sur l'aspect immobilier c'est la même chose, la plupart des bâtiments existants appartiennent à l'État. Concernant les circulations, ce quai est l'une des pénétrantes vers le centre-ville depuis l'Est mais aussi une jonction Nord-Sud importante, la question du stationnement, l'abandon progressif de certains espaces en ont fait une immense poche de stationnement que l'on doit réduire mais qui ne peut pas être rayée d'un trait de crayon.

L'activité pêche est pour nous un élément fondamental, nous souhaitons que cette activité puisse rester sur le quai puisqu'il est extrêmement utilisé « en toucher », les pêcheurs viennent toucher le quai et débarquer sans passer de l'autre côté du bassin et sans aller à la criée. C'est aussi un quai utile, tout au long de l'année, donc on souhaite que ce quai, qui est un point de débarque et de travail pour la pêche locale, puisse le rester. Il est aussi question d'autres activités, notamment l'activité culturelle de « la Cherche », on souhaite que ce lieu puisse rester sur le secteur et continuer à s'exprimer. Une donnée qui est importante pour nous c'est l'idée de ne pas gommer l'histoire du quartier notamment son histoire maritime, son histoire ouvrière et d'en faire une force intégrée au projet de rénovation. Une autre volonté forte qui a été exprimée par les habitants lors des phases de dialogue c'était de garder la cale et la halle à vélo compte tenu de l'histoire de ce lieu pour la ville et de garder sur site les pilotes du port, on a intégré l'ensemble de ces données d'entrée qui nous permettent de construire le projet.

Il y a aussi la question du risque de submersion marine, puisque le secteur ne peut être aménagé et habité que sous certaines conditions, nous avons fait du PPRM et de ce risque climatique une force, c'est une contrainte mais on souhaite utiliser aussi ce dossier du Quai Lawton Collins pour en faire un dossier pilote à l'échelle nationale avec une question fondamentale, qui nous concerne nous ici, mais qui peut concerner d'autres villes avec d'autres problématiques, c'est comment on continue à développer la ville ? Comment on la reconstruit sur elle-même ? Comment on travaille à la reconquête d'un certain nombre de lieux, de friches, pour développer la ville en tenant compte des nouvelles données climatiques ? C'est un beau challenge, exaltant, qui s'offre à nous et le projet, qui va vous être présenté, tient compte de ces aspects.

Cette étude est menée depuis 18 mois, elle a été commandée par la ville, mais financée par un certain nombre de partenaires publics, la Région, la caisse des dépôts. Ce dossier a fait l'objet d'une large concertation avec toutes les parties prenantes du site, nous avons eu de nombreuses réunions avec l'État, Ports de Normandie, la cité de la mer, l'association du développement du port, les concessionnaires du port, la CCI, SAS port de Cherbourg mais aussi les douanes, les phares et balises et bien entendu le conseil de quartier qui avait été associé à l'époque, la chambre des métiers, la chambre de Cherbourg commerce, le conseil local de la jeunesse, la SPL tourisme et des habitants qui habitent déjà sur ce quai. Large concertation et vrai travail avec le groupement SETEC-Les Marneurs et j'en profite de nouveau pour vous remercier encore une fois sur la qualité du travail qui est le vôtre et la compréhension des enjeux que vous avez eu, des enjeux à la fois d'avenir mais aussi des enjeux du passé de ce site pour trouver un point d'équilibre. Ce projet retiendra l'attention des conseillers municipaux présents. Beaucoup de rencontres, beaucoup de réunions de concertation, un projet qui a évolué en 18 mois et je pense que ce que vous allez découvrir ce soir est un point d'équilibre qui nous permet d'anticiper la suite de ce dossier majeur pour l'avenir de Cherbourg-en-Cotentin. Vous verrez aussi en fin de présentation la suite du calendrier.

Cette présentation intervient à un moment charnière, on est à la fois à la fin de l'étude de programmation et avant le lancement de la deuxième étape qui permettra la mise en œuvre du projet. Cette deuxième étape sera encore longue car il faudra approfondir les questions foncières, continuer à travailler avec l'État et avec Ports de Normandie, trouver la place des grands acteurs, travailler sur le montage financier du projet avec des investissements publics, mais aussi avec des porteurs privés comme on l'a fait sur la zone des bassins. La zone des Bassins se termine, mais cela fait 20 ans que cette zone a démarré et il reste aujourd'hui un terrain qui est fléché sur la construction de l'internat du CHPC. On est aussi sur du temps long et c'est pour ça que je fais le parallèle avec cette question de zone des Bassins.

Il faudra aussi mener un certain nombre d'études d'impact ainsi que travailler sur la loi sur l'eau. Cette deuxième phase on souhaite la démarrer en 2021, nous aurons aussi besoin de nouveau d'une assistance à maîtrise d'ouvrage. Elle nous permettra également de poursuivre la concertation avec un certain nombre d'acteurs, de poursuivre la co-construction avec les habitants et les usagers afin de finaliser l'avenir et le devenir de certains espaces. Sur ce mandat, je souhaite pouvoir commencer à démolir un certain nombre de bâtiments, notamment des bâtiments qui sont aujourd'hui inoccupés, en mauvais état, pour préparer la suite et à partir de 2026 travailler sur les constructions, sur les aménagements sachant que nous aurons plusieurs millions d'euros à budgétiser pour commencer, ensuite il faudra trouver la capacité financière au travers des porteurs publics, et des porteurs privés.

Cette étude comprend plusieurs parties, ce qu'on appelle la dune puis l'estran, la mer qui nous renvoie aussi à l'histoire avant les constructions actuelles, la contrainte de la submersion, la notion de résilience.

Nous avons fait le choix, non pas d'avoir peur de cette problématique, mais d'en faire une force, de l'intégrer au projet et de construire ce que l'on appelle aujourd'hui des bâtiments résilients, on peut reconstruire la ville sur elle-même, on peut reconquérir des espaces, il suffit de ne pas nier les risques mais de les intégrer au projet, c'est ce qu'on vous propose de faire ici de façon pragmatique mais aussi de façon ambitieuse. Valoriser le caractère maritime de la ville je crois que c'est aussi important, je fais le lien entre le dossier quai Lawton Collins, c'est la volonté qui est la nôtre de travailler sur cette question du trait littoral, de la maritimité de Cherbourg-en-Cotentin, de Querqueville où nous avons un certain nombre de travaux en cours, jusqu'à la baie du Becquet en passant par le schéma d'aménagement de Collignon sur lequel on continue à travailler. C'est donc un aménagement global de Querqueville jusqu'à la baie du Becquet que l'on souhaite mener, un certain nombre de travaux ont déjà été faits, d'autres seront faits durant ce mandat et je crois que c'est aussi l'intérêt de Cherbourg-en-Cotentin aujourd'hui de venir unifier les cinq villes, y compris sur ce trait de côte qui est un véritable sujet.

L'intégration de cette question de dérèglement climatique comme étant un élément important du dossier, avec un triptyque assez simple à résumer, « éviter », c'est-à-dire construire de façon solide et un peu plus haute pour éviter les petites crues, « résister », c'est construire de telle sorte que les bâtiments, les aménagements publics résistent à l'eau lorsqu'elle monte, nous sommes allés chercher un certain nombre d'exemples à l'étranger, notamment à Bremerhaven avec qui nous sommes jumelés et « céder », c'est imaginer des bâtiments qui en grandes crues laissent circuler l'eau sans aggraver la crue et puis on attend que l'eau redescende pour réinvestir les lieux.

Pendant la présentation, il y aura des interruptions pour vous permettre de poser vos questions. J'associe Ralph LEJAMTEL, Sébastien FAGNEN et les services de Laurence TALVAT notamment Marie Line CANOVILLE et ceux qui suivent ce dossier depuis plus de 18 mois, je suis très heureux, très fier de vous présenter ce dossier qui est un projet extrêmement ambitieux pour le Cherbourg-en-Cotentin.

Présentation du projet

Karine HÉBERT : *J'ai noté un sens unique sur le Quai Lawton Collins, j'ai du mal à visualiser dans quel sens ?*

Cabinet SETEC-Les Marneurs : *Dans le sens Sud vers le Nord.*

Sébastien FAGNEN : *Depuis le pont tournant, vous pourrez remonter vers la gare maritime transatlantique et depuis le rond-point situé près du port de commerce vous ne pourrez descendre vers le pont tournant. Il faudra passer par la rue Aristide Briand qui est une chaussée bien plus adaptée aux flux automobiles que peut l'être le quai Lawton Collins aujourd'hui.*

Karine HÉBERT : *Des études ont été réalisées pour analyser le flux de voitures ?*

Benoit ARRIVÉ : *Oui c'est la raison pour laquelle on renvoie vers la rue Aristide Briand.*

Sébastien FAGNEN : *le choix qui a été fait par le cabinet, c'est de rééquilibrer les espaces publics. Chacun constate bien que le quai Lawton Collins est quand même fortement marqué par l'empreinte des voitures, que ce soit les parkings, qu'ils soient réglementaires ou sauvages, ou bien pour les voies de circulation puisque on en trouve un certain endroit près de 4. Il était évident qu'il nous fallait rééquilibrer les espaces publics, c'est tout simplement rééquilibrer les usages, laisser plus de place aux vélos et aux piétons et ne serait-ce que pour des considérations esthétiques puisqu'au bout de ce quai il ne faut pas l'oublier vous y trouvez la gare maritime transatlantique, un chef-d'œuvre art déco qui, aujourd'hui, et je pense que chacun en conviendra dans cette salle, n'a pas forcément l'écrin à la hauteur de sa qualité architecturale. Donc, il est nécessaire aussi que l'on puisse, comme cela a été évoqué pour la création des logements en biseau, avoir des perspectives relativement intéressantes depuis le pont tournant, notamment pour que d'un regard vous puissiez embrasser tout le quai Lawton Collins et évidemment que vous arriviez à l'œuvre de l'architecte René Levavasseur.*

Le choix, au moment de la réalisation de l'étude, aurait pu être d'avoir une voie descendante de la gare maritime transatlantique vers le pont tournant donc du nord vers le sud, le choix a été fait de conserver le sud vers le nord puisque c'est là que nous avons moins de flux et surtout, l'atout principal de ce scénario, c'est que nous avons une voirie qui nous permet, depuis le rond-point que j'évoquais tout à l'heure, de reprendre vers l'avenue Aristide Briand qui, de par sa dimension aujourd'hui, est quasiment sous utilisée et pourra demain absorber sans aucune difficulté le flux qui ne sera plus, lui, sur le quai Lawton Collins.

Benoit ARRIVÉ : Lorsque l'on a réuni les usagers et les habitants, la question du « tout piéton », c'est à dire de la zone interdite à la voiture, a été posée. C'est le choix qu'ont fait d'autres villes, ce n'est pas le choix que nous faisons, puisque le quai ne sera pas « tout piéton ». Les voitures y auront accès, mais l'objectif c'est quand même de rééquilibrer les usages, de permettre le partage de l'espace public et non pas le « tout voiture » comme c'est le cas aujourd'hui.

C'est aussi remettre cette zone historique intéressante en perspective, on ne peut pas continuer à avoir de tels équipements au bord de l'eau, masqués par des montagnes de campings cars ou des voitures, et donc, c'est aussi une volonté, à la fois de rééquilibrer les usages, mais aussi de reconquérir un espace urbain et de mieux le valoriser, en termes d'attractivité, en termes de plaisir de loisirs et de développement touristique de la zone. Nous ne sommes pas sur un retrait de la voiture mais sur un rééquilibrage, on ne doit être pas monopolisés uniquement par les voitures ou les campings cars.

Sophie HÉRY : J'ai du mal à visualiser et à suivre. On n'a pas parlé de la gare maritime là où les ferries arrivent, où il y a des problèmes de transport, les passagers qui sortent des bateaux et qui longent avec leur valise. Quel est le lien avec la gare maritime ?

Je me pose des questions aussi par rapport aux logements que vous voulez construire, si j'ai bien compris il va y avoir comme des tours qui vont être construites face au quai de Caligny ?

Cabinet SETEC-Les Marneurs : il y a les logements qui vont de 3 à 6 étages, 6 étages très ponctuellement, qui font au miroir aux formes urbaines du quai de Caligny donc on n'est pas sur des tours on est plutôt sur des îlots. À l'arrière, face à la rue Aristide Briand, on est plutôt sur des maisons triplex, ou là on est plutôt sur du R+2.

Benoit ARRIVÉ : cette présentation sera envoyée à chacun d'entre vous, mais je rappelle ce que j'ai dit tout à l'heure, nous sommes dans la philosophie du projet, il tient compte des problématiques, il tient compte des incontournables et le reste va être construit à partir de demain. C'est vraiment une première étape où l'on explique, par exemple, à quel niveau peuvent être les logements, ils ne peuvent être que là et pas ailleurs compte tenu des réglementations et des contraintes de montée des eaux.

Nous avons aujourd'hui collationné les contraintes, la réglementation, travaillé techniquement et le projet présenté est le mieux que l'on puisse faire, compte tenu des contraintes, des impondérables et des règles que l'on s'est fixées. Le fait que l'on souhaite que le quai puisse encore travailler, que le quai reste un quai de travail, que l'on souhaite maintenir les pilotes sur place, que l'on souhaite maintenir la Cherche, que l'on souhaite à la fois faire du logement mais en même temps une déambulation urbaine, faire le lien entre le pont tournant et la zone des bassins qui se termine et le môle, c'est-à-dire l'endroit où est le sous-marin et faire le lien aussi avec l'aménagement complet du littoral à l'échelle de Cherbourg-en-Cotentin. Tous ces éléments, après 18 mois de travail, nous permettent de vous faire cette proposition aujourd'hui mais elle tient compte d'un certain nombre de données, on ne peut pas mettre les logements ailleurs pour des raisons d'ordre réglementaire.

Sébastien FAGNEN : juste un petit point et un exemple concret. La gare maritime transatlantique 'est à la confluence des trois contraintes que vous évoquait le Maire à l'instant, les risques liés aux changements climatiques et aux submersions marines lors des grandes marées notamment, la propriété foncière et il y en a une que nous n'avons pas clairement évoquée mais qui a toute son importance, c'est la gare maritime transatlantique et le fait qu'elle soit inscrite au titre des monuments historiques, avec les servitudes qui sont particulièrement fortes sur les aménagements qui peuvent voir le jour, dans un périmètre quand même relativement large, autour de ce bâtiment. Ports de Normandie, propriétaire du foncier, souhaitait que sur la partie qui peut correspondre à la partie mer, à l'ouest de la gare maritime transatlantique, y voir des logements parce que ça permettait de rentabiliser son foncier et il était évident que là, nous venions accroître la vulnérabilité des logements. L'architecte des bâtiments de France, chacun s'imagine bien que quand Ports de Normandie a évoqué ce scénario lors des ateliers, était moyennement enthousiaste à l'idée de voir des logements obturer la vue sur la gare maritime transatlantique, notamment depuis le port chantereyne. Comme nous l'évoquions tout à l'heure, le quai Lawton Collins est un promontoire et au bout vous avez la gare maritime, qui est un monument architecture art déco, l'un des rares en France, qui malheureusement a subi quelques aléas au cours de sa vie, mais l'essentiel a pu en être sauvegardé magnifiquement et réhabilité pour y accueillir la cité de la mer. Il faut qu'on se projette au travers de ce quai vers la gare maritime et la cité de la mer donc il est essentiel d'en préserver les vues et en prenant en compte ces trois contraintes, propriété foncière risques liés aux submersions marines et inscription au titre des monuments historiques. L'un des scénarios qui était la constructibilité de cette partie ouest de la gare maritime transatlantique a été abandonné au fil des débats avec les différents protagonistes, ce qui nous amène à ce scénario, qui est un scénario de référence et surtout un scénario d'équilibre.

Benoit ARRIVÉ : sur les questions de mobilité de circulation, nous sommes à échéance 15 ans, donc d'ici là notre projet de bus nouvelle génération, qui est aujourd'hui porté par l'agglomération, aura vu le jour. Le plan de mobilité à l'échelle du Cotentin aura vu le jour, les navettes interurbaines entre les principales villes de l'agglomération auront vu le jour, donc il faut aussi intégrer ces données d'évolution des mobilités à l'échelle de Cherbourg-en-Cotentin et du Cotentin dans la perspective de ce projet. On est bien sur un projet à échéance 15 ans et donc il est donc normal de ne pas se focaliser sur l'existant mais d'avoir la capacité à se projeter en faisant le lien avec un certain nombre d'autres dossiers pour mieux l'appréhender.

Cela fait 18 mois que l'on réfléchit au sujet, on commence à tester un certain nombre de choses, on a parlé tout à l'heure des mobilités et on avait testé les navettes gratuites, qui avaient bien fonctionné, on a aussi testé, en partenariat avec une belle association qui s'appelle Cherbougé toi, une guinguette sur les bords du quai Lawton Collins, qui connaît à chaque fois un joli succès. Cela nous permet de commencer à faire un certain nombre de tests et d'étudier un certain nombre de scénarios, comme d'autres villes ont pu le faire, on parlait tout à l'heure de La Rochelle, on pourrait aussi parler de Nantes avec cette reconquête de friches industrielles, je parle de l'île de Nantes, la zone où il y a les machines, c'est beaucoup plus important, on n'est pas du tout sur la même échelle mais l'esprit est là.

Ces deux vidéos, qui resteront à affiner, ont le mérite de vous présenter visuellement, de façon forte, la philosophie du projet, on voit que c'est différent de ce qui est aujourd'hui, on a une reconquête des friches, on a une amélioration du vivre ensemble, on a un cheminement piétons/vélos, on a une meilleure utilisation des espaces publics, on a enfin une véritable valorisation de ce site assez exceptionnel qui aujourd'hui n'est pas valorisé.

Je faisais la comparaison avec la zone des bassins, qui se termine bientôt et ce sera probablement terminé avec la livraison du futur internat pour accueillir les futurs médecins au CHPC et on profitera aussi, bien sûr, des mois qui viennent pour affiner le projet.

Maintenant les grandes lignes sont à peu près définies, il y a l'aspect réglementaire, l'aspect financement et l'aspect de dialogue et la co-construction qui devrait être poursuivie avec les usagers actuels et les usagers futurs du site, donc il y a encore beaucoup de travail avant de pouvoir déambuler collectivement sur le quai comme on vous l'a montré, avec ses vidéos qui sont assez pertinentes. C'est un vrai dossier d'urbanisme qui permet de reconstruire la ville sur elle-même, d'agrandir le cœur de ville, de reconquérir des espaces qui aujourd'hui ont bien vieilli, qui étaient à vocation industrielle et de les rendre utilisables pour toutes celles et ceux qui vivent ici en cotentin et à Cherbourg-en-Cotentin. La présentation de ce soir marque le travail issu de 18 mois de dialogue permanent et 18 mois de travaux et de nouveau je voulais remercier le groupement Setec Les Marneurs pour la qualité du travail qui a été proposé, il y a encore beaucoup de choses à faire mais en tout cas je crois que l'esprit et le potentiel du site sont là.

Frédéric LEQUILBEC : je vous remercie pour cette présentation très alléchante. Pour avoir travaillé sur ce sujet-là au moment des élections municipales, avec des moyens bien plus modestes, on arrivait effectivement à peu près au même type de conclusions sur les cheminements possibles et la végétalisation autour de la cité de la mer. C'est un beau projet et je pense que l'on peut avoir un consensus sur le projet global. Après, il s'agira de voir dans le détail les options d'aménagements routiers, de voirie, de quelques immeubles. Je suis un petit peu inquiet de voir un méga hôtel aussi gros à cet endroit-là, justement face à la cité de la mer, mais c'est du réglage d'opération.

La présentation se termine par le calendrier et je pense que face à un projet comme ça, qui est un défi important en centre-ville, on pourrait effectivement tenter un challenge un peu inconnu à Cherbourg, c'est de resserrer les délais et d'arriver à un projet abouti beaucoup plus vite. J'entends bien qu'il y a des procédures, qu'il y a des phases incontournables, mais ne pourrait-on pas faire de ce projet, dans une ville où aujourd'hui l'emploi est là, où le Cotentin est aussi un territoire de plus en plus attractif, un projet phare, un projet rapide. Qu'on en sorte aussi de cette image du Cotentin, je ne parle pas que de Cherbourg, de projets qui durent dans le temps qu'on met des dizaines d'années à sortir. Ne pourrait-on pas changer de gabarit, dans l'équipement des services qui travaillent sur ce projet, dans le financement, pour que ce projet aille vite et qu'il soit réalisé en un peu plus de dix ans et pas au moins quinze ? Quand on dit au moins quinze au départ ça finit en vingt ou vingt-cinq ans et je pense que ce serait une grande ambition qu'une ville comme la nôtre pourrait avoir, d'autres villes l'ont fait, à des échelles bien plus grandes, vous citez effectivement Nantes, on peut citer Bordeaux qui a aussi mené un chantier bien conséquent de rénovation de ses quais et sur un projet comme ça qui mérite aussi des financements importants, la ville étant peu endettée, ça mériterait aussi des grands emprunts qui permettraient d'aller vite et loin pour que, au-delà du rebond de notre territoire aujourd'hui, dans une dizaine d'années on ait aussi un autre rebond du cœur de ville et qu'on n'attende pas presque une génération pour arriver au bout.

Benoit ARRIVÉ : d'abord je vous remercie de vos encouragements et de votre honnêteté, puisque vous reconnaissez que c'est un beau projet. Vous vous doutez bien que, à titre personnel et individuel et collectif, on a tout intérêt à livrer ce projet le plus rapidement possible. Si on pouvait le faire dans six mois, on le ferait en six mois et non pas en quinze ans, sachant que, vous l'avez vu, on a commencé au dernier mandat et Hervé MORIN nous y a aidés avec la démolition de l'hôtel Mercure. C'était une première étape, aujourd'hui la vraie problématique, au-delà des enjeux réglementaires de PPRN, au-delà des enjeux financiers, est foncière. La principale difficulté de ce dossier c'est qu'on ne maîtrise pas le foncier qui appartient à l'État et à Ports de Normandie. On travaille avec Ports de Normandie, on continuera à travailler par la suite avec le futur Président de Ports de Normandie, qui est en général le Président de Région, et puis bien sûr on essaye de convaincre l'État de nous abandonner, en tout cas d'échanger, les 9 000 m² qu'il possède à cet endroit-là, pour un autre terrain sur Cherbourg-en-Cotentin ce qui, nous permettrait d'avoir rapidement une maîtrise foncière à hauteur de 9 000 m². Donc soyez rassurés, si on peut aller plus vite, on ira plus vite. Depuis que nous sommes aux manettes et depuis la création de Cherbourg-en-Cotentin nous avons été vite sur un certain nombre de dossiers, mais parfois il y a un certain nombre de réalités. Je partage votre ambition pour la ville, je crois l'avoir prouvé, si on peut accélérer, on va accélérer mais on a des problématiques réglementaires, de financements même si ce n'est pas l'essentiel du sujet, et surtout de propriété du terrain. Je compte sur vous pour nous aider à travailler et accélérer les choses et à faire comprendre à un moment donné aussi à nos amis de Ports de Normandie qu'il faut appuyer sur l'accélérateur au lieu de parfois d'appuyer sur la pédale de frein, je sais que vous nous y aiderez compte tenu de vos propos liminaires sur la qualité du dossier.

Barzin VIEL-BONYADI : je voulais tout simplement me joindre aux remerciements à nos invités ingénieurs pour cette présentation, c'est un projet d'envergure et c'est une très bonne chose que nous puissions maintenant nous emparer de ce projet, puisque maintenant commence évidemment une phase de poursuite de discussions notamment sur les aménagements. Vous comprendrez aussi que nous serons très attachés à la question de la submersion et les propositions qui ont été faites semblent très sérieuses sur la base d'une montée des eaux d'un mètre. Vous pourrez aussi comprendre que, au fur et à mesure, nous pourrions être amenés aussi nous exprimer à nouveau sur ces propositions. Ce projet pourrait faire entrer la ville dans une autre dimension, c'est évidemment une bonne chose.

Benoit ARRIVÉ : je voudrais de nouveau vous remercier pour la qualité du travail, pour nos différentes et nombreuses réunions de travail, remercier Ralph LEJAMTEL, Sébastien FAGNEN, qui suivent ce dossier depuis plus de 18 mois, ainsi que Laurence TALVAT, Marie-Line CANOVILLE et l'ensemble des services.

• **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 31 MARS 2021 ET DU 21 AVRIL 2021**

19h36 Votants : **54**

Pour : **48** Contre : **0** Abstentions : **6** NPPV : **0**

1 - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Rapporteur : Benoit ARRIVÉ

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en application de la délégation de pouvoirs votée par le conseil municipal conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

19h36 Votants : **54**

Pour : **48** Contre : **0** Abstentions : **6** NPPV : **0**

2 – MISE À DISPOSITION DE SALLES PENDANT LES CAMPAGNES ÉLECTORALES

Rapporteur : Benoit ARRIVÉ

En septembre 2020, le conseil municipal, dans le cadre du déroulement des réunions politiques liées aux élections municipales de mars 2020 précisait les conditions de mise à disposition des salles aux partis politiques, dans le strict respect des principes d'égalité et de neutralité.

En prévision des élections qui se dérouleront sur le présent mandat, il est proposé de reconduire cette mise à disposition des salles municipales (annexe 1) faisant l'objet d'une gratuité pendant les périodes préélectorales.

Les partis politiques sont soumis aux mêmes conditions d'utilisation que tout autre bénéficiaire notamment en ce qui concerne l'assurance et le nettoyage de la salle après utilisation. Par ailleurs, l'aménagement de la salle et la mise en place de tout matériel nécessaire à l'organisation de la réunion politique (sonorisation, etc) restent à la charge du demandeur.

Ces mises à disposition seront autorisées ou non au regard des mesures gouvernementales éventuellement existantes liées à la situation sanitaire du moment. Ainsi, il sera impératif que le protocole soit pleinement appliqué.

Le conseil municipal a adopté cette proposition.

19h38 Votants : **54**

Pour : **53** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

3 – ADHÉSION AU RÉSEAU FRANÇAIS DES VILLES ÉDUCATRICES

Rapporteur : Benoit ARRIVÉ

Le Réseau Français des Villes Éducatrices (RFVE) regroupe aujourd'hui 146 collectivités sur l'ensemble du territoire national, représentant près de 10 millions d'habitants, et est un réseau territorial de l'association internationale des villes éducatrices.

Ses objectifs sont d'échanger des informations, de confronter des expériences, d'organiser des rencontres régulières afin de développer de nouveaux liens et de débattre de tout sujet s'inscrivant dans les orientations définies par la Charte des villes éducatrices et de développer une capacité collective à s'exprimer sur des orientations ou décisions nationales développées par les villes.

Compte tenu de son engagement fort dans les politiques éducatives depuis de nombreuses années, il est proposé que la commune de Cherbourg-en-Cotentin adhère à compter de 2021 à ce réseau.

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à adhérer au Réseau Français des Villes Éducatrices, à verser la cotisation annuelle d'un montant de 570 € par an et a désigné Messieurs Didier PERRIER et Dominique HÉBERT pour représenter la ville au sein de cette association.

19h39 Votants : **54**

Pour : **45** Contre : **0** Abstentions : **9** NPPV : **0**

4 – RESTAURATION SCOLAIRE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN – PROJET DE CUISINE CENTRALE ESPACE RENÉ LE BAS – AVENANT À LA CONVENTION DE MANDAT

Rapporteur : Dominique HÉBERT

Par délibération en date du 23 octobre 2019, le conseil municipal a autorisé le principe de signature d'un bail emphytéotique de 18 années à consentir par la SHEMA, en vue de la réalisation du projet de transfert des activités de production de restauration scolaire vers un nouvel espace centralisé, pour tout le territoire de Cherbourg-en-Cotentin, au sein de l'espace René Lebas situé rue de l'Abbaye.

Pour des raisons de plan de charge et de calendrier de réalisation, il a été décidé de retenir le principe d'un mandat de maîtrise d'ouvrage publique.

Par délibération en date du 20 octobre 2020, le conseil municipal a validé l'avant projet définitif (APD) et arrêté le plan de financement de l'opération. Au stade APD, des travaux et prestations sont retenus en complément et/ou en évolution par rapport au programme de la consultation de mandat.

L'ensemble de ces modifications et ajouts au programme a porté l'enveloppe financière de l'opération, initialement prévue à hauteur de 969 904 € HT (plus 41 040 € HT de rémunération du mandataire), au montant de 1 561 785 € HT soit 1 874 142 € TTC (rémunération du mandataire comprise).

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage, conclu avec la SHEMA, arrêtant le montant de l'opération à 1 520 745 € HT hors mandat, soit 1 561 785 € HT rémunération du mandataire comprise.

Dominique HÉBERT : *les travaux ont bien démarré, les délais de travaux sont respectés. Nous envisageons toujours la livraison courant juillet, pour une mise en route de cette cuisine centrale au mois d'août, pour livrer les premiers repas des centres de loisirs et évidemment à la rentrée de septembre prochain pour toutes les écoles d'Octeville et de Tourlaville, avec une montée progressive, année après année, pendant les deux rentrées scolaires suivantes, sur l'ensemble du territoire, avec l'objectif de fournir les 3 500 repas par jour dans nos écoles publiques de Cherbourg-en-Cotentin.*

Barzin VIEL-BONYADI : je profite de cette délibération pour vous demander de faire un point sur l'avancée des réflexions sur la question de la légumerie, puisque comme on le sait, la légumerie c'est le seul moyen de garantir d'être à la hauteur de l'objectif de repas locaux et bio à l'avenir. Pouvez-vous nous faire un point sur ce sujet-là et peut-être faire un point sur la question du PAT (projet alimentaire territorial) également ?

Dominique HÉBERT : effectivement le PAT, c'est le projet alimentaire territorial qui est piloté à l'échelle de l'agglomération et pas seulement de la commune de Cherbourg-en-Cotentin. Évidemment nous siégeons dans ces instances avec d'autres élus de l'agglomération du Cotentin. Le projet suit son cours, il entre dans une nouvelle phase de concertation à laquelle il faut intégrer une étude à faire dans les prochains mois justement pour regarder cette question de légumerie/conserverie de façon à déterminer quel est le bon niveau. Est-ce qu'il faut une ou plusieurs légumerie/conserverie de façon à avoir un projet qui soit aussi économiquement viable et qui permette de répondre aussi à la filière locale ?

Il y a tout un tas de travaux à faire en parallèle en termes de structuration des différentes filières du Cotentin, des éleveurs, des maraîchers, des agriculteurs et puis aussi comment peut-on transformer ces produits de façon à ce que l'on puisse rester sur des circuits locaux, et non courts parce que courts c'est simplement le nombre d'intermédiaires. On peut avoir un produit qui vient d'Amérique du Sud et qui soit en circuit court parce qu'il y a peu d'intermédiaires... Là, l'idée c'est de travailler sur des produits locaux et bio le plus possible. Ces travaux sont en cours et il y aura un certain nombre de réunions, notamment à partir de la rentrée de septembre, dans le cadre du PAT avec les associations, les agriculteurs, les éleveurs locaux qui s'investissent dans ces différents groupes de travail de façon à ce que l'on puisse mener à terme ce projet, avec l'ambition d'avoir une légumerie/conserverie qui n'a jamais été prévue sur le site même de l'espace René Lebas puisqu'il était beaucoup trop petit, un peu plus de 600 m² donc cela ne permettait pas d'avoir les deux outils au même endroit.

Jean-Michel MAGHE : effectivement le côté développement, ce qui est un peu le corollaire des circuits locaux et circuits bio qui permettent de valoriser les produits locaux, on adhère tout à fait.

Je me pose quelques questions sur l'évolution de presque 50 % du coût du projet. Est-ce qu'on n'avait pas pu envisager au départ de mettre un peu plus d'aléas ? Et en parlant d'aléas, je les vois encore apparaître, on est à deux mois de la livraison et on a encore presque 150 000 € d'aléas et d'évolution de coûts. Est-ce qu'on envisage encore des évolutions importantes de surcoût ? Ou est-ce qu'on maîtrise bien la fin du projet ?

Dominique HÉBERT : la fin du projet est bien maîtrisée mais cela fait partie des règles, dans le cadre des financements, d'avoir un pourcentage qui soit inscrit dans les aléas.

Jean-Michel MAGHE : oui, 10 % au début.

Dominique HÉBERT : on est aussi aujourd'hui dans une période où les prix des matières premières sont extrêmement fluctuants, avec le redémarrage de l'activité au niveau mondial et les plans de relance, notamment en Chine et aux États-Unis, un certain nombre de matériaux peuvent voir leurs prix s'envoler. C'est peut-être aussi une mesure de prudence, de façon à ne pas avoir à revenir de manière récurrente, et peut-être au conseil de juin ou de septembre, pour corriger le plan de financement. Il vaut mieux avoir cette marge de manœuvre, mais évidemment avec la SHEMA, on est attentifs de façon à être dans le respect de l'enveloppe budgétaire qui vous est présentée. Si les 150 000 € ne sont pas utilisés pour les aléas cela nous permettra de les flécher sur d'autres projets.

Il faut regarder les choses en face, on a un projet de cuisine centrale qui est remis complètement à neuf où, par rapport au projet d'origine, on souhaitait aussi garder un certain nombre d'équipements venant des cuisines de Rousseau de Turlaville ou de l'Ile-de-France d'Octeville, notamment sur les équipements réfrigérés. Au fil de l'étude, on se rend compte que les normes ont changé et que certains gaz ne seront plus autorisés à partir du 1^{er} janvier prochain, donc plutôt que de partir sur un outil qui ne sera pas viable et qui ne sera dans le respect des normes que pendant 3-4 mois, on préfère les changer dès maintenant.

Sur les questions de transformateurs, par exemple, ce sont des questions qui sont venues après dans les études plus poussées, pour voir en termes de consommation et en lien avec ENEDIS, ce sont des types de projet comme ça qui ont évolué. Le sas réfrigéré, c'est un nouvel équipement qui n'avait pas été imaginé à l'origine mais qui permet d'adapter la cuisine centrale à la crise sanitaire que l'on vient de vivre. Des petites choses qui ont parfois des impacts importants en termes de budget et qui ont évolué. Mais une cuisine centrale complètement refaite à neuve, tous les équipements à neufs pour un 1 560 000 € d'investissement, pour fournir 3 500 repas par jour, on connaît une collectivité voisine qui a le projet de faire une cuisine centrale pour préparer 1 500 repas par jour et le projet d'investissement est de 5 millions d'euros. Je pense que l'on ne fait pas une mauvaise affaire même si on vous fait une délibération aujourd'hui qui revoit à la hausse le budget d'investissement.

Benoît ARRIVÉ : *En plus on remet en service un lieu qui est aujourd'hui abandonné, une cuisine qui est abandonnée dans un bâtiment historique de Cherbourg-en-Cotentin qui est l'ancien hôpital et implanter la cuisine dans cet endroit-là, à proximité de la cité coloniale qui va bientôt être livrée, à proximité du début de la voie du Homet, dans un hôpital où on trouve aujourd'hui des collectivités publiques, des entreprises, des associations, un lieu culturel, je parle de « l'autre lieu » notamment, d'autres acteurs associatifs importants, c'est aussi la volonté de créer une émulation sur le site et de permettre à l'ensemble des acteurs et des occupants de travailler les uns avec les autres et le choix est à la fois un choix raisonné économiquement, comme vous l'a expliqué Dominique HÉBERT, mais aussi un choix stratégique de reconquérir des espaces dans l'ancien hôpital.*

19h51 Votants : **54**

Pour : **52** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

5 – PLAN NUMÉRIQUE DES ÉCOLES – DÉPÔT DE CANDIDATURE À L'APPEL À PROJETS POUR UN SOCLE NUMÉRIQUE DANS LES ÉCOLES MATERNELLES

Rapporteur : Dominique HÉBERT

En complément des équipements informatiques mis à disposition des écoles depuis de nombreuses années, et pour répondre aux attentes des enseignants, la commune de Cherbourg-en-Cotentin a engagé depuis 2016 un programme ambitieux pour équiper ses 45 écoles de nouveaux outils performants.

Toutes les classes maternelles et élémentaires ont ainsi été câblées et équipées d'un ordinateur pour l'enseignant, un visualiseur, un tableau blanc et un vidéoprojecteur. Les enseignants ont bénéficié de formations dispensées par l'Éducation Nationale, sur l'appropriation des outils et les usages pédagogiques et par le prestataire de la commune sur la prise en main des outils. Ce sont donc 256 classes maternelles et élémentaires qui ont été câblées et équipées sur 4 ans et 30 écoles disposeront de classes mobiles maternelles au cours de l'année 2021, pour un budget total de 1 737 988 €. Le dernier volet de l'équipement des écoles publiques de Cherbourg-en-Cotentin prévoit la mise à disposition de classes mobiles pour les classes élémentaires pour un budget total évalué à 298 071 €.

En parallèle, plusieurs équipes enseignantes ont sollicité la ville pour la mise à disposition d'un ENT – Espace Numérique de Travail. Ce service est évalué à 28 098 € pour l'ensemble des écoles élémentaires sur 3 années.

Le plan de relance continuité pédagogique, présenté par le Gouvernement, vise à faire face aux défis économiques et sociaux causés par l'épidémie de la Covid-19, comporte un important volet dédié à la transformation numérique de l'enseignement, notamment pour contribuer à porter la généralisation du numérique éducatif et ainsi assurer la continuité pédagogique et administrative.

Dans ce cadre, un appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires a été lancé, visant à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique. La candidature à cet appel à projet appelle nécessairement un volet équipement et un volet ressources-ENT.

Le conseil municipal a approuvé le dépôt de candidature de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (équipements et ressources) pour un montant total estimé à 326 169 € et un financement sollicité à hauteur de 64 % sur le volet équipement et de 50 % sur le volet ressources soit un financement possible de 203 094 €.

Dominique HÉBERT : *je me permets de rajouter quelques mots parce que je pense qu'à travers ces délibérations, mais aussi d'autres par le passé puis celles qui viendront, et notamment depuis la création de Cherbourg-en-Cotentin, on voit bien que nous avons une augmentation extrêmement importante des investissements en faveur des écoles publiques de la ville, ce sont plusieurs millions d'euros chaque année, de travaux qui sont réalisés pour l'entretien de nos écoles. Nous sommes en préparation actuellement aussi d'un vaste plan de rénovation de nos écoles pour les prochaines années. Nous avons aussi avec le projet présenté dans cette délibération, qui vient compléter les investissements numériques des quatre dernières années, un haut niveau d'équipement informatique dans les écoles publiques. Nous finançons de nombreux projets d'école et nous avons l'ambition d'aller encore plus loin à l'avenir, notamment pour permettre aux écoles de s'ouvrir sur le monde et d'accéder à des voyages à l'international en lien avec la délégation d'Anna PIC. Nous y travaillons ces derniers temps. Tout cela s'ajoute évidemment à la qualité des équipes éducatives et je voulais simplement, à travers ce petit récapitulatif, démontrer la qualité d'accueil et d'enseignement dans nos écoles de la République à Cherbourg-en-Cotentin afin que toutes les familles en aient bien conscience, et, évidemment même si elles ont le libre choix, qu'elles aient parfaitement conscience de la qualité de nos écoles pour pouvoir les inciter à rejoindre, à inscrire leurs enfants au sein des écoles publiques modernes, innovantes, de qualité et qui préparent les enfants, pour leur donner tous les outils nécessaires à leur réussite scolaire.*

Jean-Michel MAGHE : c'est tout à fait appréciable d'avoir ce compte-rendu sur les évolutions du parc informatique et de tous les projets qu'on a développés. Je n'arrive pas comprendre ce qui est fait et l'appel à projets ? Est-ce que l'appel à projet, c'est simplement intégrer tout ce qu'on a fait et ce qu'on va faire et demander un financement à l'État dans le cadre du plan de relance ? Où il y a une centaine de millions investis pour le plan informatique dans les écoles et on en espère un financement ? Ou est-ce que c'est encore des choses supplémentaires, c'est un projet supplémentaire qu'on présente ?

Dominique HÉBERT : on ne peut pas faire un appel à projets de manière rétroactive avec tout ce qui a été mis en œuvre ces quatre dernières années. Là c'est bien sur les équipements qui sont en phase de test aujourd'hui sur deux écoles, Mitterrand et Paul Bert, on va évaluer si ces équipements, tant en termes d'outils que de ressources, c'est-à-dire les logiciels qui sont installés, conviennent et s'il faut adapter. S'il y a besoin d'adapter on fera les changements et on répondra aux attentes et aux besoins des enseignants et à partir de septembre, on va pouvoir équiper l'ensemble des écoles, de ces classes mobiles.

C'est bien sur ce nouveau projet qui va se déployer dans les prochains mois, d'ici la fin de l'année 2021, que l'on répond à cet appel à projet qui s'inscrit dans le cadre du plan de relance gouvernemental.

Jean-Michel MAGHE : la date de dépôt c'était bien le 30 mars ?

Dominique HÉBERT : oui, mais on a répondu juste à la date limite. Les dates de réponses sont souvent très très courtes. On le fait de manière un peu rétroactive.

Bertrand HULIN : je souscris tout à fait sur la qualité de l'enseignement qui est donné dans les écoles de la République et il faut se féliciter de ce déploiement du numérique. Je profite juste de ce conseil, en espérant que cela va remonter, pour rappeler au Ministère et à l'inspection académique qu'il faut évidemment déployer le numérique, mais ne pas oublier de déployer des professeurs des écoles parce qu'il y a un certain nombre de parents qui le demandent au Ministère et à l'inspection académique.

Dominique HÉBERT : Tout à fait, d'ailleurs je peux peut-être donner une information, parce que j'ai beaucoup échangé ces derniers temps avec la directrice académique, j'ai eu une réunion de travail avec elle jeudi matin je l'ai encore eue au téléphone hier matin et cet après-midi. Elle a proposé une réunion pour le collectif issu de l'école Ferry à Tourlaville et cette réunion aura lieu le 2 juin dans les locaux de la DSDEN. Nous sommes encore dans un cadre sanitaire qui interdit, dans la fonction publique, de pouvoir avoir des réunions de plus de 6 personnes, donc elle propose qu'il y ait une délégation qui aille sur place et le reste de la délégation qui puisse participer à cette réunion en visioconférence. Je participerai également à cette réunion.

20h02 Votants : **54**

Pour : **53** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

6 – PROJET DE RÉNOVATION ET D'EXTENSION DE BÂTIMENT – OCTROI D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À L'ASSOCIATION MAISON DE LA BUCAILLE

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

L'association à but non lucratif Maison de la Bucaille gère un Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) qui prend en charge 77 résidents. Au regard des normes actuelles de confort et de sécurité qui s'imposent à tout établissement recevant du public à mobilité réduite, l'association a lancé un projet comprenant la création d'une extension (bâtiment neuf) dans le prolongement du bâtiment de 1974 et la réhabilitation des locaux existants. Il concerne 50 places sur les 77 places autorisées avec maintien de la capacité actuelle.

Le conseil départemental de la Manche a approuvé officiellement le 4 décembre 2020 le programme pluriannuel d'investissements 2020-2025 et son plan de financement relatif aux travaux d'extension et de restructuration.

Le coût global du projet s'élève à 5 264 000 €.

En 2019, l'association Maison de la Bucaille avait préalablement informé la commune d'un projet d'extension et de rénovation de leur bâtiment, avec une demande de garantie d'emprunt à hauteur de 50 %. En mars 2021, l'association a informé la commune, qu'à l'issue d'une consultation bancaire, elle avait retenu l'offre bancaire du Crédit Agricole.

Le Crédit Agricole demande pour garantie une caution d'une ou plusieurs collectivités territoriales à hauteur de 50 % du financement. Le Département de la Manche se porte caution à 25 % de l'emprunt contracté. L'association sollicite donc la garantie complémentaire de la commune à hauteur des 25 % restants.

Le conseil municipal a :

- accordé sa garantie à hauteur de 25 % pour le remboursement d'un prêt de 2 400 000 € souscrit par l'association Maison de la Bucaille auprès de la caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie,
- accordé la garantie de la commune pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité,
Sur notification de l'impayé par lettre simple du Crédit Agricole, la commune s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,
- accepté de s'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

20h05 Votants : **54**

Pour : **54** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

7 – VENTE DE VÉHICULES, ENGINES ET MATÉRIELS MUNICIPAUX

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

Dans le cadre du renouvellement de son parc de véhicules et engins ou suite à une évolution des besoins des services, la commune souhaite se séparer d'un certain nombre de biens (annexe 2).

La vente aux enchères publiques de ces biens sera confiée à Maître Samuel BOSCHER, commissaire-priseur. Les frais forfaitaires et de publicité restant à la charge de la collectivité s'élèvent à 10 % HT (12 % TTC) prélevés sur le produit de la vente.

Le conseil municipal a autorisé la vente de ces biens aux enchères, ou à défaut par tout autre moyen approprié, a autorisé Monsieur le Maire à signer la réquisition de vente et à encaisser le produit de la vente.

20h06 Votants : **54**

Pour : **52** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

8 – ACQUISITION D'UNE APPLICATION DE GESTION DES RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES ET MAINTENANCE – GROUPEMENT DE COMMANDES

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

Une réflexion est en cours sur l'acquisition d'une nouvelle solution informatique de gestion des relais assistantes maternelles et maintenance. La commune de Cherbourg-en-Cotentin, la communauté d'agglomération Le Cotentin et la commune de la Hague ont convenu de l'intérêt de travailler collectivement sur le projet.

Dans le cadre de ce besoin il a été envisagé la constitution d'un groupement de commandes, permettant de globaliser les besoins des trois collectivités et de le traiter dans le cadre d'une même procédure de marché public.

Le conseil municipal, lors de sa séance du 31 mars 2021, a autorisé la constitution du groupement et la signature de la convention de groupement, cependant, des échanges complémentaires sont intervenus entre les parties et ont conduit à modifier le projet de convention soumis à l'assemblée délibérante. Les parties souhaitent en effet se prémunir d'une augmentation excessive de leurs coûts de maintenance. Il convient donc aujourd'hui d'autoriser la signature du nouveau projet de convention de groupement.

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande entre la commune de Cherbourg-en-Cotentin, la communauté d'agglomération Le Cotentin et la commune de la Hague pour l'acquisition d'une application de gestion des relais assistantes maternelles.

20h07 Votants : **54**

Pour : **53** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

9 – ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Rapporteur : Agnès TAVARD

A la suite du départ définitif d'agents de la collectivité (pour raisons de retraite, mutation, etc.), un certain nombre de procédures de recrutement sont en cours et d'autres seront lancées dans les semaines et mois à venir afin de pourvoir les postes devenus vacants.

Aussi, dans l'attente de la mise en œuvre de ces procédures de recrutement ou dans le cadre d'un surcroît d'activité ponctuel, il apparaît nécessaire de recourir à des agents contractuels afin de pouvoir continuer à assurer le service public dans de bonnes conditions :

Pôle Cohésion Sociale :

. 1 agent administratif éducation, à temps complet, rémunéré par référence au cadre d'emplois des Adjointes Administratives, au sein de la direction enfance éducation secteur Est

Pôle Proximité Citoyenneté :

. 1 agent administratif urbanisme, à temps complet, rémunéré par référence au cadre d'emplois des adjointes administratives ou au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, au sein du service réponse aux usagers secteur Ouest

Direction Communication et événementiel :

. 1 agent en charge de l'événementiel, à temps complet, rémunéré au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux au sein du service événementiel

Pôle Patrimoine et cadre de vie :

. 1 agent opérateur espaces verts, à temps complet, rémunéré par référence au cadre d'emplois des adjointes techniques, au sein de l'équipe Jardin Public

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à recruter, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, 4 agents contractuels et à conclure les contrats correspondants et leurs avenants éventuels en fonction des besoins effectifs des services, renouvelables si nécessaire dans la limite d'un an sur une période de 18 mois.

20h08 Votants : **54**

Pour : **54** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

10 – TABLEAU DE SUIVI DES EMPLOIS

Rapporteur : Agnès TAVARD

Au vu des évolutions organisationnelles, il est proposé de modifier le tableau des emplois.

Création de postes :

Pôle Cohésion sociale

- . 1 poste dans le cadre d'emplois des attachés à temps complet
- . 1 poste dans le cadre d'emplois des attachés ou rédacteurs à temps complet
- . 1 poste dans le cadre d'emplois des attachés ou rédacteurs à temps complet
- . 1 poste dans le cadre d'emplois des techniciens à temps complet
- . 1 poste dans le cadre d'emplois des ATSEM à temps complet
- . 1 poste dans le cadre d'emplois des adjointes d'animation à temps complet
- . 1 poste dans le cadre d'emplois des adjointes d'animation à temps complet

Pôle Patrimoine et cadre de vie

- . 1 poste dans le cadre d'emplois des ingénieurs à temps complet
- . 1 poste dans le cadre d'emplois des ingénieurs à temps complet
- . 1 poste dans le cadre d'emplois des techniciens à temps complet
- . 1 poste dans le cadre d'emplois des adjointes techniques à temps complet

Pôle Culture

- . 1 poste dans le cadre d'emplois des attachés de conservation du patrimoine ou bibliothécaires à temps complet
- . 1 poste dans le cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique ou des professeurs d'enseignement artistique à temps non complet à raison de 5h30 hebdomadaires
- . 1 poste dans le cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique à temps non complet 14h/20h
- . 1 poste dans le cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique à temps complet

Pôle Proximité et vie citoyenne

. 1 poste dans le cadre d'emplois des animateurs à temps complet

Les postes des cadres d'emplois qui ne seront pas utilisés, à l'issue des recrutements, seront supprimés lors d'un prochain conseil municipal, après avis du comité technique paritaire.

Le conseil municipal a adopté ces modifications à compter du 1^{er} juin 2021.

20h09 Votants : **54**

Pour : **47** Contre : **0** Abstentions : **7** NPPV : **0**

11 – VACATIONS

Rapporteur : Agnès TAVARD

Les services municipaux font parfois appel à des intervenants extérieurs vacataires chargés de fournir des prestations, limitées dans le temps, dont le caractère ponctuel les différencie des missions permanentes assurées par le personnel de la collectivité. Ces vacations se distinguent également des prestations réglées sur facture à des entreprises prestataires.

La présente délibération a pour objet la rétribution des agents territoriaux, non employés par la commune de Cherbourg-en-Cotentin, participants à la tenue d'un bureau de vote en qualité d'agent de bureau de vote, secrétaire ou président de bureau de vote.

Le conseil municipal a autorisé à faire appel à des personnels vacataires pour assurer les prestations ou activités limitativement énumérées, a adopté les tarifs (annexe 3) qui sont indexés sur la variation de l'indice 100 de la fonction publique (sauf mention contraire).

La présente délibération prendra effet à compter du 1^{er} juin 2021.

20h10 Votants : **54**

Pour : **53** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

12 – CONVENTION D'UTILISATION RÉCIPROQUE D'INSTALLATIONS ET D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS AVEC LE CONSEIL RÉGIONAL

Rapporteur : Claudine SOURISSE

Dans le cadre de sa politique de contractualisation territoriale et d'harmonisation des dispositifs, la Région propose dans un projet de convention d'acter la gratuité d'accès de ses élèves à l'ensemble des équipements sportifs de Cherbourg-en-Cotentin pour une durée de 15 ans.

Consciente du besoin important d'équipements sportifs auquel la commune fait face, la Région propose par réciprocité de mettre à disposition gratuitement ses équipements sportifs pendant 15 ans au bénéfice d'associations sportives et animations municipales de Cherbourg-en-Cotentin, en dehors des besoins scolaires, de formation continue ou UNSS.

Dans ce cadre, une convention d'utilisation réciproque d'installations et d'équipements sportifs est proposée afin de définir les modalités de mise à disposition :

- convention multipartite : commune de Cherbourg-en-Cotentin, lycées Millet, Tocqueville, Doucet, Grignard, Sauxmarais, Cachin, La Bucaille, Maritime, les centres de formation d'apprentis Rigolet, FIM CCI Normandie et de l'Industrie Grand Ouest Normandie Caen,
- la commune de Cherbourg-en-Cotentin met gratuitement à disposition l'ensemble de ses équipements sportifs en fonction d'un planning établi en concertation chaque année,
- la Région met à disposition gratuitement les équipements sportifs des lycées, à destination des associations sportives du territoire ou des animations municipales sur demande la commune, au regard d'un planning prévisionnel des disponibilités après affectation des besoins scolaires et UNSS et après accord du chef d'établissement,
- une convention est alors conclue entre la commune et l'association,
- l'ensemble des modalités est défini dans la convention et la liste des équipements est annexée à celle-ci,
- la convention est applicable à compter du 1^{er} septembre 2021 pour une durée de 15 ans, ensuite renouvelable par tacite reconduction par périodes de 3 ans.

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'utilisation réciproque d'installations et d'équipements sportifs avec la région Normandie.

20h12 Votants : **54**

Pour : **52** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

**13 – APPUI À LA PLANIFICATION PARTICIPATIVE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS EUROPÉENS TRANSVERSAUX
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE FONDS POUR LA PROMOTION DES ÉTUDES PRÉALABLES, DES ÉTUDES
TRANSVERSALES ET DES ÉVALUATIONS (F3E)**

Rapporteur : Anna PIC

En 2020, la commune a adhéré au Fonds pour la promotion des Études préalables, des Études transversales et des Évaluations (F3E). Le F3E regroupe environ 80 collectivités locales et ONG, mutualise et capitalise les expériences menées dans le domaine de la coopération internationale et gère un fonds approvisionné par le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE) pour soutenir les démarches d'études et d'évaluations. Dans ce cadre, la ville ayant répondu à un appel à manifestation d'intentions pour accompagnement d'études, le F3E soutient la ville dans une démarche d'appui à la planification participative et apportera une partie du financement de la prestation.

Pour mieux valoriser et mettre en cohérence les actions et les acteurs de la commune au niveau européen, un appui à la planification participative est organisé à partir du mois de septembre 2021. Ce travail permettra de mettre en relation les parties prenantes et de faire le point sur les actions menées au niveau européen sur le territoire. L'objectif est de faire émerger une stratégie de développement des partenariats et des projets européens appuyée sur l'existant. Par ailleurs, la commune assurera le paiement au F3E d'une contribution pour alimenter le fonds de péréquation du F3E. Le montant de cette contribution est fixé à 2 000 euros.

La planification participative permet de recourir à un consultant externe pour soutenir la réflexion stratégique sur l'action européenne menée sur le territoire. Il s'agira d'aider les élus et les techniciens à définir et à formuler les orientations stratégiques pour l'avenir des partenariats européens, existants ou à développer, en termes de thématiques à aborder, de réseaux à investir, pour diversifier ces partenariats et acteurs à mobiliser sur le territoire et en Europe. Dans ce cadre, le prestataire animera la réflexion. Le F3E accompagnera la ville dans la rédaction des termes de référence et suivra le déroulement de l'étude. Une convention de partenariat entre le F3E et la ville établit les engagements des chacune des parties.

Le coût de l'appui à la planification participative pour développer des projets européens transversaux est estimé à 30 000 euros TTC (20 000 € F3E et 10 000 € Ville). Afin de mettre en œuvre l'appui à la planification participative, la commune va passer un marché public avec un prestataire externe.

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le F3E concernant l'appui à la planification participative pour le développement de projets européens transversaux, a autorisé le versement de la contribution de 2 000 euros pour alimenter le fonds de péréquation du F3E et a autorisé l'engagement des dépenses liées à cet appui à la planification participative réalisé par un prestataire.

20h15 Votants : **54**

Pour : **43** Contre : **0** Abstentions : **11** NPPV : **0**

14 – CRÉATION D'UNE SERVITUDE D'IMPLANTATION AU PROFIT DE MANCHE NUMÉRIQUE

Rapporteur : Ralph LEJAMTEL

Le syndicat mixte Manche numérique sollicite l'autorisation de la commune afin de procéder à la mise en place, sur la façade de l'immeuble sis sur la commune déléguée de Cherbourg-Octeville, 13 rue Tour Carrée dont elle est copropriétaire, de fourreaux permettant le passage des câbles optiques et des équipements techniques, et à la pose d'un boîtier optique.

Une convention de servitude devra être régularisée entre le syndicat mixte Manche numérique et les représentants de la copropriété, dont la commune de Cherbourg-en-Cotentin, pour autoriser la constitution de ces droits réels.

Le conseil municipal a autorisé la création d'une servitude de passage et d'ancrage au profit du syndicat mixte Manche numérique, sur l'immeuble sis à Cherbourg-en-Cotentin (50100), 13 rue Tour Carrée et cadastré AZ n°72, a accepté cette servitude sans versement d'indemnité, à titre gratuit, pour toute la durée d'exploitation des équipements techniques et installations par l'opérateur ou son délégataire et a autorisé Monsieur le Maire, avec faculté de subdéléguer au représentant dûment habilité, à signer la convention sous-seing privé préalable, qui prendra effet à compter de sa signature, puis l'acte authentique à recevoir par notaire ainsi que ses annexes. Les frais inhérents à l'acte notarié seront à la charge de Manche numérique, qui devra en délivrer une copie à la collectivité.

20h16 Votants : **54**

Pour : **51** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

15 – SERVITUDE D'IMPLANTATION AU PROFIT D'ENEDIS SUR CHERBOURG-EN-COTENTIN

Rapporteur : Ralph LEJAMTEL

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, les travaux envisagés par ENEDIS doivent emprunter des propriétés de la commune de Cherbourg-en-Cotentin, à savoir sur la commune déléguée de Cherbourg-Octeville, Le Pont Tournant, la parcelle cadastrée BO n°77, sur la commune déléguée de La Glacerie, Le Haut Cloquant, les parcelles cadastrées 203 ZD n°68 et 69, sur la commune déléguée d'Equeurdreville-Hainneville, les parcelles cadastrées 173 BV n° 28 et 173 BT n° 198, et sur la commune déléguée de Querqueville, les parcelles cadastrées 416 AB n° 92 – 98 et 110.

A cet effet, la S.A. ENEDIS sollicite la commune pour la constitution de servitudes de passage en tréfonds, sans indemnité, nécessaires à l'implantation de canalisations souterraines BT (basse tension) et de leurs accessoires, sur les parcelles susvisées.

Une convention de servitude de passage et d'implantation devra être régularisée entre ENEDIS et la collectivité pour autoriser la constitution de ces droits réels, compatibles avec l'affectation actuelle des emprises grevées.

Le conseil municipal a :

- autorisé la création de servitudes de passage au profit de la S.A. ENEDIS, ayant son siège social à PARIS LA DEFENSE CEDEX (92079), 34 place des Corolles, Tour ENEDIS, sur lesdites parcelles appartenant à la commune de Cherbourg-en-Cotentin,
- accordé ces servitudes sans versement d'indemnité, à titre gratuit,
- autorisé Monsieur le Maire avec faculté de subdéléguer au représentant dûment habilité, à signer les conventions sous-seing privé préalables, qui prendront effet à compter de leur signature et pour la durée des ouvrages mentionnés, puis l'acte authentique à recevoir devant notaire ainsi que toutes ses annexes,
- dit que les frais inhérents à l'acte notarié seront à la charge d'ENEDIS, qui devra en délivrer une copie à la collectivité.

20h17 Votants : **53**

Pour : **53** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

16 – RÉALISATION D'UN PARC DE STATIONNEMENT – AVENUE AMIRAL LEMONNIER – AVENANT À LA CONVENTION DE MANDAT POUR L'INTÉGRATION D'UNE PASSERELLE

Rapporteur : Ralph LEJAMTEL

***Benoit ARRIVÉ** : il s'agit de construire, conformément à mes engagements, un parking sur le secteur de l'hôpital. Je parlais tout à l'heure de la zone qui se termine, nous avons aussi besoin de stationnement pour faire face à l'hôpital, la zone des Bassins, vous l'avez compris, est en phase finale. Le terrain qui sert aujourd'hui de stationnement, à côté du centre de santé Brès Croizat, à côté de l'immeuble en construction, la résidence seniors, n'a pas vocation à rester un parking, ça a toujours été prévu que cela soit construit. Pour l'instant cette parcelle est affectée à la cure de Siouville que je souhaite faire venir, ici, à Cherbourg-en-Cotentin, donc il faut reconstruire un parking ailleurs. C'est la proposition qui vous est faite aujourd'hui après démolition de la résidence Levallois.*

C'est un parking qui respecte l'environnement, qui est réversible et qui répond aux enjeux de demain, ce n'est pas un parking du passé mais bien un parking du futur avec un certain nombre d'aménagements extrêmement qualitatifs. Ralph LEJAMTEL va compléter et ensuite vous aurez la présentation du cabinet, merci pour cette présentation et ce travail très qualitatif.

Ralph LEJAMTEL : *la présentation sera faite par l'atelier Strates en Strates, le paysagiste concepteur. Je voulais remercier les membres de la commission 3, lors de cette commission, lors de l'exposé sur la passerelle entre le parking des Vintras et le futur parking paysager, les membres ont posé un certain nombre de questions sur ce futur parking et ont émis le souhait que le paysagiste puissent venir présenter le projet en conseil et je le remercie de s'être organisé dans ce délai court pour le faire et merci aux membres de la commission 3 pour cette proposition qui était évidemment importante.*

Benoit ARRIVÉ : *vous allez voir, l'idée qui est la nôtre avec ce parking respectueux de l'environnement, est réversible, le lien avec le parking actuel, qui est un parking à l'ancienne, comme on pourrait dire, le parking Vintras qu'il faudra aussi retravailler par la suite.*

Présentation de M. PICAUD – Atelier Strates en Strates

Benoit ARRIVÉ : *merci beaucoup pour cette présentation et je voulais de nouveau vous féliciter, vous remercier puisque vous avez su saisir l'état d'esprit, construire un parking de demain et pas d'hier, qui tient compte d'un certain nombre de réalités. L'aspect plantations qui permettra d'avoir une vue plus sympathique du boulevard, le côté perméable du revêtement, la question de la lumière, qui était un vrai sujet pour les organisations syndicales du CHPC, qui a été aussi traitée, la passerelle qui permet la liaison avec le parking actuel, le parking Vintras et par la suite on aura deux parkings, un nouveau ambitieux et un autre un peu d'un autre temps qu'il faudra aussi retravailler dans une autre phase. Je crois que le décalage entre les deux parkings sera important, mais on engage déjà une certaine somme importante et on ne peut pas tout traiter en même temps. Ce quartier continue à se reconfigurer, je vous ai parlé tout à l'heure de la dernière parcelle qui reste à commercialiser, qui est fléchée sur la question de reconstruction d'un internat, j'espère que l'on va réussir, on vient d'envoyer un dossier de 40 millions d'euros d'investissements nécessaires pour notre hôpital en cœur de ville à l'ARS, j'espère que dans le cadre du Ségur et des investissements on sera entendus sur de nombreux sujets, notamment sur cette question d'internat où on prévoit un programme à la fois d'internat et du logement sur cette dernière zone des Bassins.*

Ensuite, le BNG va aussi passer par là, vous le savez je n'y reviens pas, la cure de Siouville, c'est un dossier sur lequel on continue à se battre comme des diables, là aussi c'est un élément important, le centre de santé Brès Croizat qui continue à se développer, et nous aurons le plaisir d'accueillir deux nouveaux médecins dans ce centre de santé à statut salarié. Les logements, l'aspect résidence seniors est en cours de construction et les travaux avancent, ce quartier aujourd'hui est un quartier qui se termine mais qui continue à retrouver une attractivité, une dynamique pas loin du quai Lawton Collins puisque tout ceci est sur la même zone et moi je ne peux que vous féliciter pour l'état d'esprit du projet et aussi sur des choses innovantes. On réutilise aussi une partie des démolitions, du bâtiment démolé, qui sera broyé et réutilisé sur site, il y a aussi une question de nouvelles pratiques, d'enjeux environnementaux qui nous tenait à cœur et vous nous avez présenté un très beau projet pour un parking de demain et pas un parking comme on pouvait le faire jusqu'à présent. Je crois que ça a marqué une rupture en tout cas à Cherbourg-en-Cotentin avec notre majorité sur la façon de faire du stationnement

Karine HÉBERT : *merci Monsieur pour votre présentation qui était effectivement nécessaire. Je fais le lien avec mes propos liminaires de tout à l'heure puisque nous avons une délibération aujourd'hui qui nous présente l'intégration d'une passerelle pour un projet pour lequel n'avions pas eu de présentation. Effectivement, le projet nous avait été présenté en juin 2019, très brièvement, dans une présentation pour titrer « convention mandat pour la démolition de l'ancien foyer résidence et la crèche Levallois, réalisation d'un parc de stationnement, commune déléguée de Cherbourg-en-Cotentin », avec comme rapporteur M. FAGNEN, à l'époque. Depuis juin 2019, cela fait deux ans, nous n'avions eu aucune nouvelle de ce projet, aucune présentation des possibles réfections en cours. En juin 2019, M. Lejamtel vous n'étiez pas favorable à ce projet, comme nous aujourd'hui, vous n'étiez pas favorable à l'objectif, je le rappelle bien, nous sommes extrêmement favorables à la création d'un véritable parking pour les professionnels et les usagers du CHPC, surtout quand on connaît l'état actuel du terrain vague utilisé comme parking depuis quelques années et le manque récurrent de places de parking depuis toujours dans ce périmètre. M. LEJAMTEL, à l'époque vous disiez, je vous cite : « le projet qui consiste à mettre un parking comme celui qui est présenté dans ses délibérations, je pense que c'est une mauvaise solution », c'était vos paroles de 2019, à l'époque vous étiez favorable un parking en silo. Comme nous n'avons pas eu de présentation depuis deux ans, peut-être avez-vous des éléments nouveaux pour nous expliquer le changement d'avis ?*

Je reviens à la passerelle, qui a l'air très bien, celle que vous nous présentez ce soir, elle ne faisait pas partie du dossier qui nous était donné. Dans le dossier, il y avait deux planches qui passaient au-dessus d'un ruisseau, cela me paraissait un petit peu succinct. Nous ne pouvons pas être contre la création d'une passerelle à cet endroit puisque c'est un trait d'union entre les deux parkings, j'espère que la question qui est posée est un simple impératif administratif parce que mis à part proposer des bottes caoutchouc pour passer à gué je ne vois pas comment on peut faire autrement que de mettre une passerelle.

Moi ce qui m'intéresse c'est le véritable fond du projet que nous entrevoyons dans cette délibération proposée ce soir, je ne vais pas en refaire la lecture complète mais je cherche encore la ligne qui m'indique avec certitude que le nombre de places de parking correspondra aux réels besoins pour les usagers et les professionnels du CHPC, je cherche la ligne également qui me rassure sur la prise en compte de la sécurité des usagers nuit et jour, les emplacements ne seront pas éclairés, à priori pour, je cite : « ne pas nuire à la végétation et aux animaux qui y trouveront refuge » à la lecture, mais c'est peut-être ma lecture, ils ressembleront à des sous-bois plus qu'un espace sécurisant, à un moment naïvement j'ai cru que l'éclairage c'était pour ne pas nuire aux riverains qui éventuellement étaient autour, alors j'espère que seulement les animaux y trouveront refuge.

A contrario nous retrouvons une plage verte, un espace en bordure de rond-point et de quatre voies pouvant offrir quelques aménités pour goûter le soleil, parfois je me demande quel est le réel objectif de ce parking, je le rappelle répondre aux besoins des usagers et des professionnels du CHPC.

Ces professionnels, utilisateurs de ce parking pour certains pendant 13 heures par jour, dont les véhicules seront stationnés sous des arbres, sans éclairage... quand on sait dans quel état ils récupèrent leur véhicule quand ils ont la mauvaise idée, faute de choix, de le stationner sous un réverbère, j'espère que dans le projet que nous avons un abonnement car-wash est proposé. Quand je regarde les photos proposées pour éclairer nos décisions, il y a des arbres effectivement, moi je recherche la représentation des professionnels à la prise et la sortie de leur poste, je cherche la présentation des usagers par mauvais temps en plein hiver sur la plage verte, j'aimerais également avoir un éclairage sur l'objectif d'un aménagement prévu, la barrière électrique et les panneaux d'information dynamique à l'entrée et à la sortie du parking, quelles vont être les usages ? Pouvons-nous avoir accès au planning des travaux ? Là effectivement, vous nous en avez présenté un ce soir mais qui à mon sens est incomplet. Mme TALVAT, en commission, a mentionné que la date précise du début des travaux de construction sur l'actuelle zone n'est pas encore précisément connue et qu'en fonction il y a un potentiel décalage de trois mois par rapport à la destruction du parking actuel, dans quel sens sera le décalage ? Comment fait-on si le parking actuel est détruit et qu'aucune offre alternative n'est proposée ? Mais peut-être que je m'inquiète pour rien, le décalage de trois mois, vous allez me confirmer sûrement, sera forcément dans le bon sens. Pouvez-vous me garantir que les professionnels et les usagers n'auront aucun problème de stationnement en amont et en aval de ce projet ? La prise en compte de la biodiversité, de l'aménagement paysager, du versant écologique du projet sont indéniablement nécessaires et nous y sommes favorables, mais n'oublions pas les usagers et les professionnels du CHPC ni le pourquoi et le comment ils ont besoin de stationner leurs véhicules, ceux-ci doivent être au cœur du projet, de quoi ont-ils besoin pour répondre à ce pourquoi et à ce comment ?

Pour toutes ces raisons le Cercle du Cotentin s'abstiendra ce soir sur cette délibération.

Benoit ARRIVÉ : *quelques éléments de réponses. Je le disais tout à l'heure, deux conceptions s'opposent, la façon dont on construisait un parking par le passé, la façon dont on souhaite, nous, construire des parkings, puisque nous avons besoin de parkings, mais nous avons aussi besoin peut-être de les faire différemment, de mieux respecter la question environnementale et puis de permettre aux générations futures une réversibilité des parkings, je n'y reviens pas cela a été présenté tout à l'heure.*

Vous posez quelques questions, alors je vais vous répondre, non pas avec la casquette de Maire mais avec la casquette de Président du conseil de surveillance du CHPC. J'ai présenté, il y a quelques semaines ce dossier aux organisations syndicales du CHPC et ils l'ont plutôt salué puisqu'il répond à l'ensemble des questions.

D'abord sur la question de l'éclairage, ça a été travaillé puisque c'était un vrai sujet qui nous avait été posé, mais je vais laisser M. PICAUD vous apporter quelques réponses sur cette problématique.

Sur le reste, sur le mauvais temps,... je ne vais pas reprendre votre exposé parfois caricatural, on a déjà connu vos arguments à une époque nous expliquant que la passerelle serait un échec puisque personne ne la prendra compte tenu des conditions climatiques dramatiques que l'on connaît à Cherbourg-en-Cotentin, tout le monde se souvient de l'argumentaire du Cercle à l'époque et vous m'excuserez mais je ne vous ferai pas l'affront de vous rappeler aujourd'hui le décalage entre votre argumentaire de l'époque et aujourd'hui le succès que connaît cette belle passerelle en cœur de ville.

Un autre élément de réponse sur cette question de stationnement sur le secteur de l'hôpital, il y a un travail collaboratif à avoir entre la ville et l'agglomération, je ne reviens pas sur le dossier de mobilité porté par l'agglomération, par son exécutif auquel nous appartenons et par son Président. Le volet BNG et les navettes sur les principales communes du territoire sont aussi une réponse à la question que vous posez et donc je ne développerai pas plus que cela puisque je crois que vous connaissez la réalité des dossiers portés aujourd'hui par l'agglomération. Mais c'est aussi une responsabilité que l'hôpital doit porter, et je l'ai dit à l'équipe de direction et à la directrice, en lien avec les personnels, l'hôpital doit développer un plan de mobilité interne, un plan de mobilité entreprise, comme l'ensemble des employeurs doivent le faire et Arnaud CATHERINE travaille, dans ses fonctions, avec un certain nombre d'entreprises, je pense à LM Wing, à Naval group mais je ne reviens pas là non plus sur ce qui a été présenté dans le cadre du BNG.

L'hôpital doit être sur tous les fronts, il doit aussi travailler sur cette question de déplacement de ses salariés et je sais qu'il le fera dans les prochains mois, là aussi c'est un élément de réponse, donc responsabilité de l'agglomération, responsabilité de la ville, évolution avec les navettes interurbaines et le bus nouvelle génération, responsabilité de l'hôpital, et là il y a beaucoup à faire. Pour être précis le parking d'aujourd'hui comporte autant de places que le parking de demain. Je le rappelle, vous appelez ça un terrain vague, mais c'est un lieu qui avait été mis à disposition des salariés à l'époque, mais qui avait vocation à être construit de toute façon.

Je vous l'ai dit tout à l'heure, une seconde phase nous permettra de travailler sur le réaménagement du parking du Trottebec et pourquoi pas, si l'on peut le faire dans les années qui viennent, un doublement de la surface du parking du Trottebec, mais nous aurons l'occasion d'en reparler. En tout cas, soyez rassurée, le parking de demain amène autant de réponses qu'aujourd'hui sur ces sujets. La question de la desserte de l'hôpital, le BNG, cela vous a aussi été présenté et apportera des réponses puisque le BNG prévoit des arrêts quasiment en face, juste à côté de la rue de l'Ermitage, la rue qui permet d'aller aux consultations externes du CHPC, comme vous le savez, la rue qui dessert aujourd'hui le centre de santé Brès Croizat et il y a toujours les accès du côté rue du Val de Saire mais c'est principalement les accès Carnot qui permettront de desservir au mieux cet hôpital, là aussi c'est un élément de réponse. Quelques éléments qui je crois peuvent vous rassurer.

Sur la question du décalage, le décalage éventuel vient du fait que l'on arrive à construire, à démarrer rapidement les travaux de la cure de Siouville à Cherbourg-en-Cotentin et donc il se pourrait que l'on ait une période où le nouveau parking n'est pas livrée et que l'ancien n'est plus disponible puisque les travaux de Korian auront démarré. De vous à moi, même si il faudra gérer cette courte période, qui n'est pas encore certaine, ce sera une bonne chose, ça veut dire que le dossier Korian aura été signé et que l'on pourra annoncer la reconstruction de la cure de Siouville à Cherbourg-en-Cotentin et je reste persuadé que ce sera une bonne chose. Néanmoins et là pour vous rassurer, j'ai aussi présenté aux organisations syndicales, un plan, qui a obtenu leur agrément, au cas où cette période temporaire arriverait. Et ce plan qui prévoit des stationnements aux Éléis, des stationnements sur l'îlot Matignon que l'on mettra à disposition du personnel de l'hôpital si le besoin arrive avec une barrière réservée au personnel de l'hôpital, l'îlot Matignon, c'est l'îlot où on doit construire l'internat. On a déjà anticipé cette éventuelle phase qui arrivera ou qui n'arrivera pas, si elle n'arrive pas on peut considérer que c'est mieux mais si elle arrive ça veut dire qu'on aura enfin sorti le dossier stratégique de reconstruire la cure de Siouville à Cherbourg-en-Cotentin, mais on a déjà anticipé cette éventualité.

M. PICAUD, cabinet Strates en states : *la plage verte en tant que telle, sa vocation première, elle est avant tout d'intégrer le stationnement plus que d'offrir un solarium. Pour autant, on est dans un quartier constitué également avec des logements et on constitue de l'espace public qui peut être aussi utilisé de différentes façons, cela participe à la diversité de la ville et de ses divers usages. La forme de la parcelle actuelle ne permettait pas de mettre plus de stationnement et il a fallu traiter les lisières de cette parcelle, donc le square en rive de Trottebec s'imposait naturellement par la forme de passerelles, de même la forme du talus de la plage verte le long de l'avenue de l'Amiral Lemonnier s'imposait également pour la forme de passerelles. Pour faire simple, on a une entrée sur l'avenue de l'Amiral Lemonnier, ce n'est donc pas une sortie mais juste une entrée et puis une entrée-sortie sur l'avenue de l'hôpital, et cette parcelle, parce qu'elle conserve encore un bout de bâti, elle était desservie de façon presque imposée et fatalement une fois qu'on a posé ses deux entrants à variant, la parcelle s'ordonnait presque naturellement. On a ces diverses solutions et c'est celle-ci qui offrait le plus grand capacitaire, tout en ayant une capacité à donner du sens et à offrir des facilités à la fois aux usages de stationnement purs mais également aux usages traversant de cet espace et évidemment, M. le Maire l'a rappelé, sur des enjeux de demain de mutabilité, si besoin, à une échelle de temps plus lointaine. Encore une fois je le redis la conservation aussi des arbres existants, qui était aussi une des contraintes à tenir compte. Par rapport aux logiques d'éclairage, on a effectivement fait le choix d'avoir un éclairage relativement fort, aux normes PMR, sur les trois axes principaux qui vont collecter les piétons. On va inciter les usagers à prendre des chemins sécurisés, le choix de l'éclairage est relativement peu courant, on commence à le voir parfois mais c'est encore relativement rare, c'est celui d'avoir des éclairages sur caténaires, ce qui nous permet, à la différence des candélabres classique que vous avez en cœur de ville où vous avez des effets de masques qui sont produits parce que les cross de ces matériels ne sont vraiment pas suffisantes pour sortir l'éclairage du groupier de l'arbre.*

Là avec ce type d'éclairage, on vient recentrer la source lumineuse en plein sur l'axe de cheminement avec des intégrités suffisantes de façon à créer une ambiance lumineuse sans être sur-éclairé sur les zones de stationnement proprement dites, puisque là vous l'avez rappelé, il y a un certain nombre d'enjeux, ne serait-ce que pour la végétation, les animaux également dans un second temps, mais déjà pour la végétation. L'idée c'est vraiment de travailler l'éclairage par le biais de la qualité mais il y a également des normes, ces normes PMR on va les appliquer sur ces cheminements piétons, on va les appliquer également aux abords de la passerelle et évidemment aux abords des stationnements PMR. Honnêtement dans le quartier et avec les éclairages qu'on a prévus donc trois grands mâts principaux d'un côté au niveau de l'entrée, au niveau de l'entrée-sortie et au niveau du square plutôt recentré sur la passerelle, des mâts relativement hauts, 12 m de haut et avec des spots, c'est-à-dire que l'on va pouvoir diriger les flux très précisément sur les endroits en jeu, il ne devrait pas y avoir de souci majeur de points sombres, il y en aura fatalement mais comme partout en ville ni plus ni moins avec une qualité plutôt supérieure à ce qu'on a globalement en ville.

Karine HÉBERT : c'était juste pour être rassurée parce que les professionnels repartent relativement tard et arrivent tôt le matin et actuellement pour certains ils ont extrêmement peur d'aller dans le fond du parking que nous avons, alors qu'il y a des lampadaires et c'est vrai que dans l'explication écrite je n'avais pas vos explications de ce soir, moi ce qui m'importe c'est que les gens soient en sécurité.

Benoit ARRIVÉ : c'était un incontournable dès le début, c'était dans la commande initiale cette question de luminosité, c'était un impondérable et dès le début nous l'avions indiqué à la demande du personnel et des organisations syndicales.

Karine HÉBERT : a priori vous avez fait une présentation fort intéressante aux organisations syndicales, on peut regretter de ne pas avoir eu cette présentation parce que les questions que nous posons ce soir auraient déjà eu des réponses.

Benoit ARRIVÉ : est-ce que vous êtes représentative des organisations syndicales de l'hôpital ?

Karine HÉBERT : non, je suis conseillère municipale à Cherbourg-en-Cotentin et a priori votre présentation aux organisations syndicales répondait aux questions qu'on se pose ce soir donc cela aurait pu être un bon complément.

Benoit ARRIVÉ : mais cela vous a été présenté en commission !

Karine HÉBERT : je ne l'ai pas trouvé dans le rapport.

Benoit ARRIVÉ : on en revient au débat que vous posiez tout à l'heure, je suis désolé, mais on ne va pas se faire cette rhétorique tout le mandat.

Karine HÉBERT : c'était juste des questions auxquelles vous avez probablement les réponses mais on n'a pas eu la présentation jusque-là.

Benoit ARRIVÉ : je pense qu'il y a un certain nombre de choses qui ont été présentées en commission mais on ne va pas y revenir, on en a parlé en début de mandat, on essaiera de faire mieux.

Frédéric LEQUILBEC : juste pour rebondir sur les propos de Karine HÉBERT, il y a eu une présentation un peu plus éclairée, mais plus succincte que ce soir, où les enjeux essentiels ont été présentés, mais encore une fois parce qu'avec d'autres dans la commission on a un peu creusé le sujet. À nouveau je reviens sur le fond des choses, on nous présente une délibération pour valider la construction d'une passerelle, alors que se cache finalement derrière cette délibération très technique un vrai projet, avec un intérêt urbain certain, qu'on ne conteste pas à nouveau mais entendez aussi la voix de l'opposition, on commente la méthode, c'est-à-dire que l'on est toujours effectivement dans la déviation des choses, on présente un projet mineur alors que l'essentiel n'avait pas été présenté en amont et aujourd'hui on découvre un projet plus substantiel avec une prise en compte, que l'on découvre en conseil, avec les éclairages, si on prend cet exemple-là. Encore une fois ça ne vous coûte pas beaucoup plus de donner à votre opposition des éléments d'information tout au fil des projets. Quand vous donnez un cahier des charges à un groupement d'étude, ce ne serait pas anormal d'informer très en amont l'opposition des intentions générales. Vous le disiez tout à l'heure, nous ne sommes pas dans la co-gestion, on peut co-construire. On peut co-construire ou en tout cas avoir un avis éclairé, il faut avoir les informations.

Benoit ARRIVÉ : mais on vous les donne et on fait la présentation ce soir en conseil municipal.

Frédéric LEQUILBEC : on revient bien sur la méthode générale autour de l'angle passerelle qui était celui de la délibération, on en sait plus parce qu'on a demandé beaucoup plus d'informations aux commissions.

Benoit ARRIVÉ : oui vous demandez des informations, on vous les donne.

Frédéric LEQUILBEC : ce que je veux dire c'est que pour d'autres délibérations ou pour d'autres sujets, il faudrait travailler autrement.

Benoît ARRIVÉ : je vous l'ai dit tout à l'heure et cela fait partie de mes engagements, on essaiera de faire autrement mais si on prend l'agglomération par exemple, à l'agglomération on est au courant de tout puisque nous sommes dans l'exécutif, mais les élections municipales sont passées par là, vous n'êtes pas dans l'exécutif, c'est une réalité, je pense qu'on a tous compris. Donc, il y a des éléments que vous n'avez, compte tenu du fonctionnement des choses, qu'en conseil municipal ou qu'en commission, c'est la loi des élections municipales. Les sujets que vous évoquez sont aussi des sujets, si je reprends la Région, puisque je suis encore conseiller régional pour quelques jours, c'est le même fonctionnement à la Région et je pense qu'il y a plus de dialogue ici à Cherbourg-en-Cotentin et de respect de l'opposition qu'il y en avait à la Région. Mais encore une fois, je ne veux pas sortir du contexte, je pense qu'on peut bien sûr s'améliorer mais je pense que le débat public et les informations que l'on donne à l'opposition sont largement supérieures à ce qui se fait dans d'autres collectivités.

Je ne reprends pas l'exemple de la Région Normandie, qui est supérieure à ce qui se fait dans d'autres mairies, donc on essaiera de continuer à peut-être nous améliorer mais honnêtement je pense que le débat aujourd'hui existe à Cherbourg-en-Cotentin, il y a les commissions, il y a le conseil, on vous répond, on répond à vos questions, on vous donne les informations, mais ce n'est pas comme à l'agglomération parce qu'il y a une équipe qui a gagné les municipales et une équipe qui les a perdues, on n'est pas encore une fois dans la co-gestion mais je prends note de vos remarques.

Sébastien FAGNEN : juste deux choses, vous ne pouvez pas nous faire reproche d'un côté d'avoir présenté une délibération en 2019, délibération qui avait amené des débats riches et intéressants, Mme HÉBERT l'a rappelé, et ensuite nous dire que vous n'aviez pas assez d'informations alors qu'en 2019 il y en avait beaucoup eu comme vous avez su le rappeler dans vos propos tout à l'heure. Il y a eu cette délibération 2019, beaucoup de débats, des échanges intéressants, l'essentiel des informations avait été délivré notamment la raison d'être de cet aménagement.

Aujourd'hui vous en avez la présentation définitive et, il serait là encore un peu contradictoire, et je vous rejoins Mme HÉBERT sur les questions que vous avez posées sur la sécurité des salariés du CHPC, c'était une constante dans nos réflexions. C'est quand même un peu fort de nous dire « vous l'avez présenté aux premiers concernés, les organisations syndicales du CHPC avant de nous le présenter ». C'est dans le même pas de temps, je pense qu'il est assez logique, pour qu'une étude soit parfaitement complète, que les premiers concernés soient évidemment étroitement associés à ces réflexions, pour qu'elles répondent avant tout à leurs besoins, donc, il était assez logique que le Maire, qui est par ailleurs Président du conseil de surveillance du centre hospitalier, puisse présenter cette étude aux organisations syndicales. Moi je n'y vois pas de mauvaises intentions, j'y vois plutôt une bonne démarche qui nous permet de répondre, comme vous l'avez fait tout à l'heure avec des précisions extrêmement techniques sur le fait que demain les salariés pourront utiliser en toute sécurité ce nouveau parking situé à immédiate proximité du CHPC. Je pense que l'essentiel est là et cela répond à vos questions, qui, comme je le disais tout à l'heure, étaient parfaitement légitimes puisque c'est l'objet principal de cette étude.

Benoît ARRIVÉ : c'est très intéressant ce débat mais je pense qu'on pourrait profiter de la présence de Monsieur et de ses compétences pour lui poser les vraies questions sur l'essentiel du projet.

Didier PERRIER : J'ai participé à la commission qui a eu connaissance du projet et qui a pu voir les visuels qui nous ont été présentés. Cela a donné lieu à beaucoup de questions et beaucoup de remarques pertinentes, dont celle de M. LEQUILBEC, par conséquent je pense qu'il y a eu effectivement un échange autour de ce projet. La première remarque qui me vient à l'esprit, c'est quand même le côté parking d'aujourd'hui et parking demain. On est sur un parking qui fait une place importante à la végétalisation, ce n'est pas un parking de tout béton, ce n'est pas un parking du tout voiture, c'est un parking qui tient compte du végétal, qui tient compte de l'eau, qui tient compte de la zone inondable, qui tient compte du Trottebec. On voit qu'il y a là une réflexion, je le dis comme je le pense, qui fait plaisir à voir et qui fait que Cherbourg se lance bien dans ce qu'on pourrait appeler une ville biodiversitaire et pour ma part j'en suis parfaitement ravi. La deuxième remarque qui me vient, qui j'espère ne sera pas une caricature de la caricature, je suis un petit peu étonné d'entendre ceux qui disaient que la place de Gaulle n'était pas assez végétalisée, dire que ce parking d'une certaine façon serait trop végétalisé et là j'avoue que je me perds un peu dans ce genre de dialectique. Ma remarque technique est la suivante, quelle est la nature exacte des sols puisqu'on est effectivement sur une zone qui doit être perméable pour laisser les eaux pénétrer, est-ce que vous pouvez nous en dire un petit peu plus sur la nature des sols ?

M. PICAUD, cabinet Strates en states : pour tout ce qui est circulation viaire, on va être forcément sur des revêtements classiques de chaussée, en l'occurrence des enrobés bitumineux, alors peut être avec une couche de finition un petit peu différente avec un aspect un petit peu différent qui éviterait du tout noir comme on a l'habitude de le voir sur les routes, ce sera encore à travailler avec les services, on l'a proposé et cela a été validé de façon informelle.

Les circulations piétonnes sont traitées en béton désactivé avec un aspect de textures plutôt qualitatif et tous les stationnements, tous les empochements de stationnement en tant que tels sont traités dans un procédé qu'on appelle le via verde, en fait il s'agit de deux passerons en béton coulé en place et un empochement. Alors schématiquement, vous allez me dire on connaît cela, ce sont les « boîtes à œufs » que l'on a connues dans les années 70, pas exactement, techniquement ils sont beaucoup plus efficaces et beaucoup plus durables également. Donc sur un emplacement qui fait 2,50 m de large, on a les deux tiers qui sont engazonnés ou semés de plantes méditerranéennes comme de la sarriette, du thym, du serpolet, ce genre de plantes qui ont des qualités intrinsèques fortes, qui ne nécessitent pas de tonte ou une fois par an maximum et qui résistent assez bien au piétinement. On est en train d'affiner ces aspects là parce qu'on est en phase de dossier de consultation des entreprises, on n'est sur un choix définitif des matériaux et on travaille très étroitement avec Dominique POIRIER à la ville.

Gérard DUFILS : je tiens à saluer le projet, j'ai toujours été persuadé qu'un parking pouvait être un oasis de biodiversité même si certains pensent que je vais un peu loin en disant ce genre de choses, je pense que là on n'en est pas loin. Beaucoup de réponses ont été apportées au travers des interventions précédentes donc je ne vais pas revenir dessus.

Je constate que depuis un moment dans le cadre de cette délibération, on parle du projet et quand on regarde la délibération finalement elle ne concerne que la passerelle et j'ai un peu de mal à comprendre, ce que l'on valide au final par cette délibération ? C'est la passerelle ou le projet ? Et si ce n'est que la passerelle comment validons-nous le projet ? Mon deuxième point concerne l'éclairage, il a été étudié, j'ai bien compris pour pouvoir avoir un éclairage qui ne soit pas agressif notamment pour les animaux et en même temps avoir la sécurité des personnes mais a-t-on besoin d'un éclairage tout le temps, partout ? N'est-il pas possible aussi d'avoir techniquement un éclairage qui soit sur détection de personnes peut être ça veut dire que l'on aurait l'éclairage que quand il est strictement nécessaire ?

Benoît ARRIVÉ : pour la première question Ralph LEJAMTEL va vous répondre et pour l'éclairage, on l'a dit tout à l'heure, on en revient à la problématique du départ, c'est pour répondre aux besoins du personnel du CHPC.

Jean-Michel MAGHE : je ne reviendrai pas sur la qualité de la réalisation et la qualité du projet. Effectivement, aujourd'hui on nous demande de dire si la passerelle est utile ou n'est pas utile, je crois qu'il n'y a pas de questions à se poser, il y en a besoin.

Par contre, vous nous dites que la présentation a été faite au personnel et aux instances représentatives, donc pas de soucis de ce côté-là, le bilan des places créées et supprimées est équilibré, donc pas de soucis non plus. Je poserai juste une petite question, a-t-on envisagé des conflits d'usages entre les locaux, les usagers de l'hôpital et le personnel ? Comment va-t-on le gérer s'il y avait des besoins ?

Et dernier point, l'éclairage, je rejoins M. DUFILS pour qu'on puisse avoir un éclairage peut-être variable. Et la dernière remarque, on démolit la résidence Levallois, j'étais tout à fait d'accord mais j'aimerais savoir aujourd'hui qu'est-ce qu'on tire comme expérience de l'obligation de démolir un bâtiment de 40 ans qui n'évolue plus, qui n'est plus évolutif ou pas évolutif, qui n'est plus adapté, qu'est-ce qu'on tire par rapport au projet qu'on va mener ? C'est un peu à côté de la délibération j'en conviens mais on démolit un bâtiment, on en a besoin, on le démolit, j'ai voté en son temps « pour » sa démolition mais quelle expérience on tire par rapport au projet qu'on va mener aujourd'hui de construction, quelle erreur ne pas faire pour ne pas démolir dans 40 ans un bâtiment ?

Benoît ARRIVÉ : quelques éléments sur la démolition de Levallois, le bâtiment s'est dégradé mais c'est aussi lié à l'histoire du projet, puisque vous savez qu'il a été construit pour une raison bien connue, qu'ensuite il y a eu d'autres projets et il s'est vidé progressivement, c'est peut-être un début de début de réponse.

Sur le parking, la luminosité j'y reviens pas, sur le maintien du nombre de places demain autant qu'aujourd'hui, je vous ai répondu tout à l'heure. Sur le travail avec l'hôpital qui doit lui-même tenir ses responsabilités d'employeur et travailler sur son plan de déplacement interne, je n'y reviens pas. Sur la question des navettes du bus nouvelle génération, des navettes interurbaines qui vont permettre à une personne qui habite Valognes, qui vient au CHPC, de venir en bus si elle le souhaite, c'est aussi cette révolution là que l'on porte à l'échelle du Cotentin et qui va apporter des réponses.

Mais le quartier va continuer à évoluer, je vous parlais tout à l'heure du réaménagement futur du parking Vintras Trottebec, puisqu'il apparaîtra grâce à votre travail, Monsieur, complètement décalé. On sait bien qu'il faudra retraiter ce parking et peut-être en profiter pour augmenter le parc de stationnement à ce moment-là, on aura d'autres débats le moment venu. Vous savez aussi qu'avec les autres collectivités on porte la reconstruction de l'IFSI actuel sur les hauteurs de Cherbourg-en-Cotentin. L'IFSI sera reconstruit sur la future extension des Fourches, c'est un financement Région puisque dans ses compétences, je rappelle que la ville et l'agglomération du Cotentin vont également participer au financement de l'IFSI.

Se posera la question de l'IFSI actuel et je parle sous couvert de Laurence TALVAT, il est en zone PPRN rouge et donc on ne peut pas reconstruire et j'en ai déjà parlé avec les organisations syndicales, je crois que le moment venu il faudra qu'on arrive à convaincre l'État et la DDTM de nous laisser faire un stationnement à cet endroit-là, puisque le sol appartient à l'hôpital, réservé au personnel avec une barrière. Je vous rappelle qu'il n'y a pas de privatisation de l'espace public et aujourd'hui on ne peut pas réserver des places aux salariés de l'hôpital avec une barrière puisque sur le domaine public, ce n'est pas possible. Par contre sur le foncier qui appartient à l'hôpital, ce qui est le cas de l'IFSI, c'est possible. L'hôpital devra aussi travailler sur la suite de l'IFSI actuel, on aura aussi l'occasion d'en reparler puisqu'il faudra convaincre l'État de nous offrir la possibilité à la fois de démolir l'IFSI actuel, qui n'est plus dans sa forme très acceptable et d'en faire du stationnement. La question du stationnement du CHPC en cœur de ville, auquel je suis extrêmement attaché, va continuer à évoluer dans les années qui viennent puisque d'autres projets vont arriver, que cette zone va continuer à se développer, livraison du parking, arrivée, je l'espère, de Korian de la cure de Siouville.

Vous savez aussi qu'un certain nombre de travaux sont en cours à l'hôpital, la coronarographie vient d'arriver et on aura aussi l'occasion d'en reparler puisqu'elle fonctionne magnifiquement bien, elle répond aux enjeux d'attractivité, d'image de l'hôpital et la reconstruction de l'IFSI dans quelques mois va nous permettre aussi je l'espère de récupérer une autre surface foncière qui nous permettra de répondre à la problématique spécifique du stationnement des salariés de l'hôpital beaucoup plus facilement.

Ralph LEJAMTEL : *la commission a effectivement demandé que le paysagiste puisse venir pour la présentation ce soir, que la délibération soit un peu métonymique, c'est à dire que l'on ne présente pas uniquement la passerelle, mais la totalité du projet. La délibération est un avenant à la convention de mandat, effectivement il y a ce côté un peu mal ficelé, j'en prends ma part de responsabilité. Une convention de mandat avait été présentée et cette délibération s'inscrit dans la continuité de ce mandat qui avait déjà été établi comme ça. La délibération couvre bien le sujet pour lequel on parle surtout que lui a été joint désormais le projet dans son ensemble.*

Mme HÉBERT, vous auriez pu être encore plus cruelle avec moi, parce que vous auriez pu remonter à 2014 pour mes interventions. Je vais vous donner quelques éléments, d'abord la majorité à laquelle j'appartiens a procédé à des engagements de mandat sur lesquels nous avons pas mal discuté sur les sujets urbains. Effectivement, je pourrai répondre par une première pirouette pour dire que j'aurai la même détermination à mettre en œuvre les engagements qui ont été pris en matière d'urbanisme et dont on a déjà pu parler dans cette assemblée, en particulier le sujet des maisons de la rue du docteur Carré mais ce ne serait pas une réponse idéale.

Est-ce que j'ai changé d'avis sur le sujet ? Non, je n'ai pas changé d'avis sur le sujet, néanmoins l'argumentation qui a pu être portée par M. le Maire et par la majorité, notre groupe s'y est rendu. Dans le cadre de l'équilibre du projet de mandat que nous avons construit ensemble, pour ce qui concerne la gauche debout, nous avons accepté cette évolution, à savoir la mise en place d'un parking et je rejoins ce que disait Didier PERRIER, ce que disait le Maire et ce que le paysagiste a pu faire, sur la pertinence du projet qui est présenté. Est-ce que les enjeux de réhabilitation, de réversibilité, d'économie circulaire, de matériaux biosourcés sont des enjeux auxquels je souscris et la majorité souscrit ? Oui toujours. Et c'est vrai qu'en 2014, 2015, 2016, ce n'était pas forcément des éléments qu'on avait toujours dans le débat et ça montre effectivement une évolution.

Maintenant je voudrais donner un autre élément et c'est peut-être la commission 3 qui aura l'occasion de s'en saisir, je suis vraiment passionné de voir la manière dont travaillent les architectes, les entreprises de construction, les collectivités. La construction de Cherbourg sur les 100 dernières années, c'est tout un processus long qui est passionnant et pour ne parler que des architectes, on s'aperçoit qu'effectivement il y a parfois des familles d'architectes qui sur plusieurs générations, je pense à la famille Métivier par exemple avec l'école Asselin et à l'OMNIA ont construit Cherbourg. Cheminer dans Cherbourg, sur le plan de ses constructions, nous fait parfois rencontrer ces bâtisseurs, ces concepteurs.

Sur le sujet de la résidence Levallois, j'aurais quand même un double clin d'œil, le premier clin d'œil c'est que cela va devenir un parking, c'était la résidence que vous connaissiez et sur un plan temporel il se trouve que la petite-fille de ce Monsieur qui a fait cette résidence Levallois vient d'inaugurer les tennis de la Polle il y a quelques jours. C'est juste pour dire qu'il y a des continuités également dans la manière dont la ville peut être bâtie. Est-ce qu'il y a une composante affective ? Un peu pour ce qui me concerne par rapport à la résidence Levallois, ce serait sot de ne pas le dire mais vous avez eu raison de relever effectivement que je n'étais pas favorable à la démolition de la résidence Levallois et notre mandat de majorité nous a conduits à accepter cet équilibre-là.

Benoît ARRIVÉ : *merci à Ralph LEJAMTEL qui vous a répondu avec l'honnêteté qui le caractérise et je le précise puisque tout le monde ne le fait pas. On a parlé tout à l'heure des erreurs et des errements du Cercle du Cotentin sur le débat de la passerelle, sans vouloir moi non plus être trop cruel. Mais en tout cas Ralph LEJAMTEL a le mérite de vous répondre en toute franchise.*

En toute franchise je dois aussi vous dire que sans la pression amicale de Ralph Lejamtel, je ne suis pas sûr que l'on aurait pu proposer ce soir un parking aussi ambitieux sur l'aspect environnemental et aussi ambitieux dans sa modernité, je crois qu'il faut aussi le reconnaître. Notre majorité municipale et je crois que ce projet-là en est aussi le parfait exemple.

M. PICAUD, je voulais vraiment vous remercier pour la qualité du travail qui est le vôtre, j'espère qu'on aura à l'occasion, sur des dossiers comme celui-ci ou sur d'autres, de pouvoir retravailler avec vous et puis merci d'avoir répondu à la demande de la commission, un peu au pied levé, merci chaleureusement de votre présence.

L'îlot A de la ZAC des Bassins, appelé par certains le parking Grouard, situé rue de l'Ermitage, est voué depuis la création de la ZAC des Bassins à être construit. Par délibération, en juin 2019, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin a décidé d'aménager un espace de stationnement sur une emprise bâtie lui appartenant, située avenue Amiral Lemonnier. Cet aménagement vise à reconstituer une offre de stationnement répondant notamment aux attentes des usagers et salariés du Centre Hospitalier Public du Cotentin.

Pour des raisons de plan de charge et de calendrier de réalisation, il a été décidé de retenir le principe d'un mandat de maîtrise d'ouvrage publique. Un marché de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée a donc été conclu avec la SHEMA et une convention de mandat a été formalisée et ce en vue de démolir l'ancien foyer résidence et la crèche Levalois et de réaliser sur cette emprise démolie un parc de stationnement.

A l'issue des études, le budget total de l'opération est conforme à celui fixé dans la convention de mandat, à savoir à 2 475 000 € HT (à ce jour, les coûts de la démolition sont évalués à 1 084 058 € HT et les coûts du parking paysager à 1 390 942 € HT).

L'objectif étant de multiplier les liaisons douces, et compte tenu du fait que ce projet est compatible avec l'enveloppe financière du programme, il est proposé d'adapter le programme initial de l'opération afin d'y intégrer la réalisation d'une passerelle permettant de franchir le Trottebecq pour assurer la liaison entre le nouveau parking et le parking situé rue Vintras.

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclu avec la SHEMA pour prendre en compte une adaptation du programme initial, à savoir l'implantation d'une passerelle piétonne permettant de franchir le Trottebecq pour assurer la liaison entre le nouveau parking et le parking situé rue Vintras, le montant de l'opération étant inchangé (2 475 000 € HT - rémunération du mandataire comprise).

19h35 Votants : **54**

Pour : **44** Contre : **0** Abstentions : **10** NPPV : **0**

17 – ACCOMPAGNEMENT DES RAVALEMENTS DE FAÇADES – ATTRIBUTION D'AIDES SUITE À LA RÉALISATION DES TRAVAUX

Rapporteur : Ralph LEJAMTEL

La commune de Cherbourg-en-Cotentin accorde, depuis le 1^{er} janvier 2019, une aide au ravalement de façades, visibles de la voie publique, sous forme de subvention. Le règlement d'attribution d'aide au ravalement de façade, s'applique à toutes les demandes déposées à compter 1^{er} janvier 2019. Dans le cadre de l'harmonisation des politiques publiques de la commune nouvelle de Cherbourg-en-Cotentin, le dispositif a été élargi à toutes les zones UA du territoire de la commune.

Conformément à ce règlement, le conseil municipal a donc attribué 5 subventions pour une dépense totale de 6 973,04 €.

20h18 Votants : **53**

Pour : **50** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

18 – MUSÉES DE CHERBOURG-EN-COTENTIN – MESURE EXCEPTIONNELLE DE GRATUITÉ

Rapporteur : Catherine GENTILE

En raison de la crise sanitaire engendrée par la Covid-19, le musée Thomas Henry et le musée de la Libération sont fermés au public depuis le 29 octobre 2020. Sur cette période, la perte de fréquentation est estimée à environ 10.000 visiteurs pour les deux musées.

Conformément aux annonces du gouvernement, les deux établissements culturels pourront rouvrir au public à compter du 19 mai 2021, avec application de protocoles sanitaires adaptés.

Pour célébrer cette réouverture tant attendue, favoriser l'accès à la culture pour toutes et tous et inciter les visiteurs à retrouver le chemin des musées, le conseil municipal a instauré la gratuité totale du musée Thomas Henry et du musée de la Libération du 19 mai au 30 juin 2021.

Barzin VIEL-BONYADI : *on peut saluer cette délibération et on souhaite faire le vœu que cette gratuité ne soit pas exceptionnelle mais puisse être pérenne. On sait que c'est une initiative qui ne serait pas forcément très coûteuse mais qui serait aussi une belle mesure visant à rendre accessible la culture au plus grand monde.*

Catherine GENTILE : *J'attendais cette question et c'est vrai que la question de la gratuité des musées est dans notre programme de mandat, nous allons y travailler, on ré-ouvre déjà avec cette mesure exceptionnelle mais on va travailler dans les mois à venir pour qu'elle ne soit plus exceptionnelle. Cela fait partie de l'engagement que nous avons pris pendant la campagne électorale.*

20h21 Votants : **53**

Pour : **53** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

19 – ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE « SOUTENIR LES PROJETS CITOYENS, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE DES ÉCOLES »

Rapporteur : Bertrand LEFRANC

L'Agenda 21 de Cherbourg-en-Cotentin avec l'action « Participer à l'éducation à la citoyenneté et au développement durable » prévoit le financement des projets environnement et développement durable des écoles. Le budget prévu pour cette opération a été défini à 3 000 €. Il est proposé de retenir la règle d'un soutien de 80 % du montant éligible de la demande, plafonné à 500 € par classe.

Trois classes de l'école maternelle Jean-Jacques Rousseau, sur la commune déléguée de Tourlaville, ont déposé une demande de soutien pour un projet environnement sur le thème « Les animaux du monde ». Sur la base d'une subvention de 80 % pour les dépenses éligibles plafonnées à 500,00 € par classe, il est proposé le versement d'une subvention de 1 195,99 € pour l'école maternelle Jean-Jacques Rousseau.

Le conseil municipal a autorisé le versement d'une subvention à l'école maternelle Jean-Jacques Rousseau (commune déléguée de Tourlaville) de 1 195,99 € au profit de l'office central de la coopérative à l'école (OCCE).

20h22 Votants : **53**

Pour : **53** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

20 – MISE EN CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE DE LA DIVETTE – PROJET DE RESTAURATION DE LA FAUCONNIÈRE – ÉTUDE HYDRAULIQUE PRÉALABLE

Rapporteur : Bertrand LEFRANC

Ce projet de rétablissement de la continuité écologique de la Divette, au droit de l'ouvrage de l'ancienne prise d'eau de l'usine de la Fauconnière, s'inscrit avant tout dans le cadre du contrat Eau & Climat 2020-2022 co-signé par la commune de Cherbourg-en-Cotentin, la fédération de la Manche pour la pêche et la protection du milieu aquatique et la communauté d'agglomération Le Cotentin.

Il vise non seulement la mise en conformité réglementaire de l'ouvrage, aujourd'hui dépourvu d'usages, mais également la valorisation des dernières parcelles disponibles pour agir sur l'aléa inondation en centre urbain, où la Divette est fortement contrainte, sur un linéaire serpenteant du Bas de la Loge à la Cité Fougères.

Cette action est inscrite dans l'étude de préfiguration du programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI), elle est attendue par le conseil départemental, notamment pour permettre la levée de participations forfaitaires aux travaux de lutte contre les inondations de reprises des ouvrages de soutènement de voirie le long de la Divette avenue de Paris et de recalibrage du Pont François 1^{er} ; le règlement d'aides ne prévoyant qu'un soutien pour les opérations engageant des techniques douces.

Enfin, ce projet présente un intérêt sociétal par la valorisation d'un site à l'abandon dépourvu d'usages et la réappropriation par les habitants sur ce secteur naturel en cœur de ville à proximité des jardins Favier. Il convient donc de mener une étude d'incidences hydrauliques sur le secteur, intégrant les différentes variantes de travaux envisagés.

Cette étude vise à vérifier l'absence d'augmentation de la vulnérabilité face au risque inondation et d'étendre le principe en Vallée de Quincampoix pour une meilleure connaissance des données relatives aux débits entrants dans le linéaire de restauration visé.

Le propriétaire, maître d'ouvrage, ici la commune de Cherbourg-en-Cotentin, bénéficie de l'aide financière l'agence de l'eau Seine Normandie de 80 % pour l'accompagnement de l'étude. La délégation de maîtrise d'ouvrage est portée par la fédération de pêche de la Manche, dans le cadre de la réalisation des objectifs inscrits au programme d'actions du Contrat Eau & Climat 2020-2022.

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à valider l'inscription d'une ligne budgétaire pour le versement du restant à charge de 20 % du montant de l'étude hydraulique à la fédération de pêche de la Manche, maître d'ouvrage par délégation, sous forme de subvention pour un montant estimatif de 8 000 € à 14 000 € et à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

20h25 Votants : **53**

Pour : **53** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

21 – STATIONNEMENT SUR VOIRIE – RECONDUCTION DE LA GRATUITÉ POUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES

Rapporteur : Pierre-François LEJEUNE

Dans le cadre du déploiement des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et hybrides et afin de pouvoir bénéficier d'une subvention de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin avait approuvé la gratuité du stationnement sur voirie pour les véhicules électriques ou hybrides rechargeables pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} juillet 2017. Cette mesure a été reconduite en mars 2019 pour une durée de 2 ans, soit jusqu'au 30 juin 2021.

Le conseil municipal a reconduit ce dispositif de gratuité pour une durée de 2 ans, à compter du 1er juillet 2021 jusqu'au 30 juin 2023.

20h27 Votants : **53**

Pour : **52** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

22 – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – MESURES EXCEPTIONNELLES DE GRATUITÉ EN RAISON DE L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19

Rapporteur : Pierre-François LEJEUNE

Suite aux décisions gouvernementales, de nombreuses catégories de commerces, dont les hôtels, cafés et restaurants, ont dû fermer à compter du 30 octobre 2020.

Afin d'accompagner la reprise économique des commerces de proximité, le conseil municipal du 20 octobre 2020 avait acté la prolongation jusqu'au 31 janvier 2021 de l'exonération de la redevance d'occupation du domaine public concernant les terrasses et étalages, mise en place par le conseil municipal du 3 juin 2020.

Le 29 avril 2021, le Président de la République a confirmé que les terrasses des bars et restaurants allaient pouvoir rouvrir à compter du 19 mai. Aussi, de manière à soutenir ces activités et en complément de l'opération « Place O Terrasses » il est proposé d'instaurer la gratuité du 19 mai 2021 au 31 octobre 2021 pour :

1°) les étalages commerciaux, au droit du commerce dans le strict respect des conditions sanitaires, de circulation, de sécurité incendie et d'accès handicap sur la base d'une instruction des services municipaux, excepté la publicité, la gratuité ne concernant que la vente.

2°) pour les permis de stationnement de terrasses touchant les bars, restaurants, brasseries, salons de thé...dans le strict respect des conditions sanitaires, de circulation, de sécurité incendie et d'accès handicap et personnes à mobilité réduite sur la base d'une instruction des services municipaux.

Il est précisé que les braderies ne seront pas concernées par ce dispositif d'exonération de redevance.

Le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur l'instauration de ces mesures, à compter du 19 mai 2021 et jusqu'au 31 octobre 2021 inclus et à autoriser les ajustements budgétaires en conséquence.

20h31 Votants : **53**

Pour : **53** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

23 – SUBVENTION POUR LA RÉNOVATION DE LA VOIRIE SUR LE SITE DE L'ASSOCIATION EMMAÛS

Rapporteur : Patrice MARTIN

L'association des amis et compagnons d'EMMAÛS du Cotentin sollicite la collectivité pour l'aider à financer la rénovation de la voirie vétuste de son site d'Equedreville-Hainneville.

Cette association bénéficie d'un bail emphytéotique sur des parcelles appartenant à la commune depuis le 1^{er} janvier 1992 avec une expiration au 31 décembre 2091. Le bail impose au preneur du bail de conserver les biens en bon état d'entretien et de réparation de toute nature. Il doit agir en qualité de propriétaire le temps du bail.

La collectivité ne peut donc pas intervenir directement sur le terrain dans la mesure où l'entretien et la réparation du bien pris à bail incombent au preneur du bail, mais elle peut subventionner l'association EMMAÛS pour l'aider à financer ses travaux de rénovation de voirie.

Le coût des travaux est estimé à 50 000 € TTC.

Le conseil municipal a autorisé le versement d'une subvention d'un montant de 50 000 € à l'association EMMAÛS pour financer la rénovation de la voirie.

20h33 Votants : **53**

Pour : **53** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

Secrétaire de séance : Madame Estelle HAMEL

Séance levée à 20 h 34.

Le Maire,

Benoît ARRIVÉ